

Nouveaux contacts avec la police chez les enfants et les jeunes victimes de crimes violents, 2010 à 2024

par Adam Cotter et Loanna Heidinger

Date de diffusion : le 29 avril 2026



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2026

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Nouveaux contacts avec la police chez les enfants et les jeunes victimes de crimes violents, 2010 à 2024 : faits saillants

- La majorité des enfants et des jeunes victimes de crimes violents ont eu un ou des contacts subséquents avec la police, soit en tant que victimes d'un crime violent, soit en tant qu'auteurs présumés d'un crime, ou les deux. Parmi les 59 636 enfants et jeunes victimes de crimes violents en 2010, près de 6 sur 10 (58 %) ont eu au moins un contact subséquent avec la police avant la fin de 2024.
- Parmi tous les enfants et les jeunes victimes de crimes violents en 2010, 3 sur 10 (30 %) avaient eu de nouveaux contacts avec la police en tant que victimes et auteurs présumés. Des proportions plus faibles avaient eu de nouveaux contacts en tant qu'auteurs présumés seulement (17 %) ou en tant que victimes seulement (11 %).
- La moitié (51 %) des victimes de crimes violents âgées de 12 à 17 ans sont plus tard devenues des auteurs présumés d'au moins une affaire criminelle déclarée par la police au cours de la période de 2010 à 2024.
- Des proportions similaires de garçons (29 %) et de filles (31 %) victimes de crimes violents avaient eu des contacts subséquents avec la police, et ce, en tant que victimes et auteurs présumés durant la période de suivi. Cependant, les garçons étaient plus susceptibles que les filles (22 % par rapport à 10 %) d'avoir de nouveaux contacts en tant qu'auteurs présumés seulement, tandis que les filles étaient plus susceptibles que les garçons (15 % par rapport à 8 %) d'avoir de nouveaux contacts en tant que victimes seulement.
- La prévalence des nouveaux contacts était la plus faible parmi les victimes d'une première affaire dont l'auteur présumé était un étranger. Lorsque l'auteur présumé de la première affaire était apparenté à la victime ou connu de celle-ci, la victime était plus susceptible d'avoir un nouveau contact avec la police.
- Environ le tiers (35 %) des jeunes de 12 à 17 ans qui ont été victimes de crimes violents en 2010 sont par la suite devenus des auteurs présumés d'une affaire de violence avant la fin de 2024.
- Les jeunes qui ont été victimes de voies de fait en 2010 étaient plus susceptibles d'avoir des contacts subséquents avec la police (67 %) que les jeunes victimes d'une infraction d'ordre sexuel (59 %).

Nouveaux contacts avec la police chez les enfants et les jeunes victimes de crimes violents, 2010 à 2024

par Adam Cotter et Loanna Heidinger

De nombreux travaux de recherche ont permis d'établir que les expériences de victimisation à un âge précoce sont associées à un large éventail de répercussions négatives au cours de la vie. Ces répercussions peuvent être immédiates, comme les préjudices, les lésions corporelles ou la détresse émotionnelle, ou à long terme, comme des niveaux inférieurs de satisfaction à l'égard de la vie, une moins bonne santé physique et mentale, des résultats socioéconomiques moins favorables, des taux accrus de consommation de substances et de dépendance aux substances, une probabilité plus élevée de commettre des infractions, et de nouvelles expériences de victimisation (p. ex. Benedini, Fagan et Gibson, 2016; Burczycka, 2016; Fernandez et autres, 2015; Forbes et autres, 2019; Heidinger, 2022; Jennings et autres, 2011; McDougall et Vaillancourt, 2015; McGrath et autres, 2011; Mersky et autres, 2012; Mulford et autres, 2018; Perez et Widom, 1994; Scrafford et autres, 2018; Swanston et autres, 2003; Takizawa et autres, 2014; Turanovic, 2023; Widom et Ames, 1994; Widom et autres, 2008; Wright et autres, 2016).

En ce qui concerne précisément la victimisation et les infractions, la recherche soutient généralement la notion du cycle de la violence : les expériences de victimisation avec violence sont associées à une probabilité accrue de vivre davantage de violence — à la fois en tant que victime et auteur présumé. Certains travaux de recherche portent sur les expériences futures de victimisation avec violence, d'autres sur les infractions et la délinquance subséquentes, tandis que d'autres mettent en lumière la corrélation entre la victimisation et la perpétration d'actes criminels, que l'on appelle le chevauchement victime-délinquant (Jennings et autres, 2011). Des recherches antérieures ont régulièrement conclu qu'une proportion élevée de délinquants violents ont déjà été victimes de crimes violents. Cependant, la plupart des victimes de crimes violents ne deviennent pas elles-mêmes des délinquants (Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, 2021; Wright et autres, 2016).

Fondé sur les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), le présent article de *Juristat* permet d'identifier une cohorte d'enfants et de jeunes uniques (âgés de 0 à 17 ans) qui ont été victimes d'un crime violent en 2010; ce crime est considéré comme leur premier contact avec la police¹. L'étude permet ensuite de suivre les contacts subséquents² de ces enfants et ces jeunes avec la police en tant que victimes de crimes violents et auteurs présumés de crimes violents, de crimes contre les biens ou d'autres types de crimes³ jusqu'à la fin de 2024. Les caractéristiques de la victime et de la première affaire de 2010 sont examinées afin d'explorer l'incidence de divers facteurs sur les tendances futures en matière de contacts avec la police.

L'approche de la présente étude diffère de celle des recherches antérieures, qui reposait sur des questions rétrospectives pour explorer les répercussions de la victimisation sur les résultats plus tard dans la vie (p. ex. Burczycka, 2016; Heidinger, 2022). La présente étude met plutôt l'accent sur les affaires de victimisation pendant l'enfance déclarées par la police qui ont été consignées au moment où elles sont survenues en 2010, et non sur les données autodéclarées sur des expériences qui pourraient remonter à des années, voire des décennies. Elle permet également le suivi longitudinal de ces enfants et ces jeunes afin d'examiner leurs tendances en matière de contact avec la police, plutôt que de représenter une estimation à une date fixe. Ces répercussions et résultats à plus court terme n'ont pas fait l'objet d'autant de recherches canadiennes d'ampleur nationale auparavant.

La création initiale d'un fichier de données consacré expressément à l'examen des nouveaux contacts avec la police parmi les enfants et les jeunes victimes de crimes violents a été financée par Femmes et Égalité des genres Canada. La création finale du fichier analytique ainsi que la présente analyse ont été financées par le ministère de la Justice du Canada.

La majorité des enfants et des jeunes victimes de crimes violents en 2010 ont eu un ou des contacts subséquents avec la police avant la fin de 2024

En 2010, 59 636 enfants et jeunes ont été victimes d'un crime violent déclaré par la police. La grande majorité d'entre eux (79 %) étaient des jeunes, âgés de 12 à 17 ans, tandis que des proportions plus faibles étaient des enfants plus âgés, c'est-à-dire âgés de 6 à 11 ans (15 %), ou des enfants en bas âge, âgés de 0 à 5 ans (6 %). Selon leur âge au moment du premier contact⁴, ces victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010 étaient âgées de 14 à 31 ans à la fin de 2024.

Dans l'ensemble, un peu plus de la moitié (52 %) des enfants et des jeunes victimes d'un crime violent en 2010 étaient des garçons. Plus particulièrement, les garçons étaient surreprésentés parmi les enfants plus âgés (58 %), mais les proportions des genres étaient similaires chez les enfants en bas âge (50 % de garçons et 50 % de filles) et les jeunes (51 % de garçons et 49 % de filles).

Parmi les enfants et les jeunes victimes de crimes violents en 2010, près de 6 sur 10 (58 %) ont eu au moins un contact subséquent avec la police durant la période de suivi, soit en tant que victimes, soit en tant qu'auteurs présumés, ou les deux (tableau 1)⁵. Il y avait souvent des chevauchements entre les nouveaux contacts en tant que victimes et en tant qu'auteurs présumés. Plus précisément, 30 % des enfants et des jeunes victimes de crimes violents avaient eu un ou des contacts subséquents avec la police en tant que victimes et auteurs présumés, comparativement à 17 % en tant qu'auteurs présumés seulement et à 11 % en tant que victimes seulement.

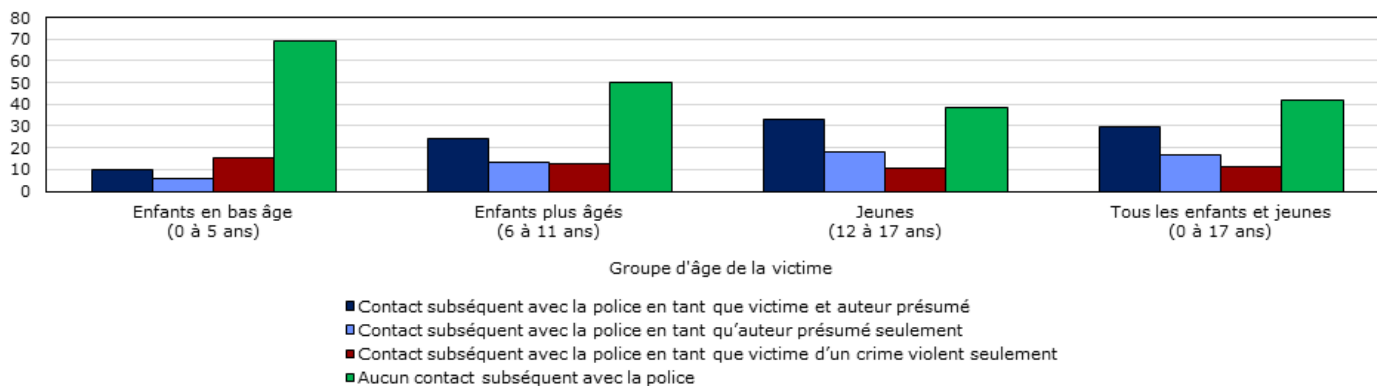
Les contacts subséquents avec la police variaient en fonction du groupe d'âge de la victime au moment de son premier contact. Les personnes qui étaient des jeunes au moment de leur victimisation initiale étaient deux fois plus susceptibles d'avoir des contacts subséquents avec la police (62 %) que celles qui étaient alors des enfants en bas âge (31 %).

La nature du contact subséquent variait elle aussi selon l'âge (graphique 1). Les victimes qui étaient des enfants en bas âge en 2010 avaient plus souvent un ou des contacts subséquents avec la police en tant que victimes d'un crime violent seulement (15 %), tandis que des proportions plus faibles avaient un ou des contacts en tant qu'auteurs présumés seulement (6 %) ou en tant que victimes et auteurs présumés (10 %). Les proportions de nouveaux contacts en tant qu'auteurs présumés augmentaient avec l'âge au moment de la victimisation initiale : la moitié (51 %) des jeunes victimes de crimes violents en 2010 ont été identifiées comme auteurs présumés d'au moins une affaire criminelle au cours de la période de 2010 à 2024⁶. Les jeunes qui étaient âgés de 12 à 17 ans en 2010 avaient atteint l'âge de 26 à 31 ans à la fin de la période de suivi, ce qui signifie que bon nombre de leurs nouveaux contacts avec la police ont eu lieu à l'âge adulte.

Graphique 1

Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon le groupe d'âge de la victime au moment de la victimisation initiale et les contacts subséquents avec la police, Canada, 2010 à 2024

pourcentage



Note : La victimisation initiale désigne la première affaire de victimisation avec violence survenue en 2010 lors de laquelle un enfant ou un jeune a été identifié comme victime d'une infraction avec violence déclarée par la police. La première affaire est définie aux fins d'analyse et ne représente pas nécessairement la véritable première expérience de victimisation, car des enfants et des jeunes victimes inclus dans la cohorte pourraient avoir été victimes d'un crime violent ou auteurs présumés d'un crime avant l'affaire de 2010. Exclut les infractions antérieures (soit celles qui ont été déclarées en 2010, mais qui sont survenues avant le 1^{er} janvier 2010). Un contact subséquent ou nouveau contact désigne tout contact officiel d'une personne avec la police qui survient après l'affaire de victimisation initiale, soit en tant que victime d'un crime violent, soit en tant qu'auteur présumé de toute affaire criminelle, pendant la période sélectionnée pour l'analyse (2010 à 2024).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Il convient de souligner que, dans le cas des personnes qui étaient des jeunes au moment de la première affaire, la période de suivi comprend l'adolescence tardive et le début de l'âge adulte, une période de la vie où les taux de victimisation ainsi que les taux de délinquance pourraient être supérieurs à ceux d'autres âges. Quels que soient les antécédents de victimisation, il est possible que les niveaux plus élevés de contacts avec la police observés chez ce groupe soient en partie attribuables à l'âge. Chez les enfants en bas âge, bon nombre des années comprises dans la période à l'étude remontent à bien avant qu'ils atteignent cette tranche d'âge. En outre, l'âge de la responsabilité criminelle au Canada étant de 12 ans, une bonne partie de la période de suivi des enfants en bas âge visés par l'analyse comprend des années durant lesquelles

ces enfants étaient trop jeunes pour être inculpés d'une infraction criminelle⁷. Ce facteur pourrait influencer la mesure dans laquelle ces enfants sont entrés en contact avec la police et ont été enregistrés dans les données du Programme DUC, en particulier en tant qu'auteurs présumés (Carrington, 2007)⁸.

Les filles et les garçons affichent des taux de nouveaux contacts similaires, mais les garçons plus souvent en tant qu'auteurs présumés, et les filles plus souvent en tant que victimes

De façon générale, les taux de nouveaux contacts avec la police étaient similaires entre les garçons et les filles qui avaient été victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010 : 59 % des garçons et 57 % des filles avaient eu au moins un nouveau contact avec la police après la première affaire de victimisation.

Des proportions similaires de garçons (29 %) et de filles (31 %) ont eu de nouveaux contacts avec la police en tant que victimes et auteurs présumés durant la période de suivi, mais les deux genres présentaient un écart notable quant à la nature de leurs contacts subséquents avec la police. Les garçons étaient nettement plus susceptibles (22 %) que les filles (10 %) d'avoir eu de nouveaux contacts en tant qu'auteurs présumés seulement, tandis que les filles avaient eu plus souvent de nouveaux contacts en tant que victimes seulement (15 %), comparativement aux garçons (8 %).

Conformément à la tendance générale, les personnes qui étaient des jeunes au moment de leur victimisation initiale présentaient la proportion la plus élevée de contacts subséquents avec la police (tableau 2). Plus de la moitié (55 %) des garçons qui étaient des jeunes au moment de leur victimisation initiale en 2010 ont par la suite été identifiés comme auteurs présumés d'un crime de tout type, comparativement à 46 % des filles qui étaient des jeunes au moment de leur victimisation initiale en 2010. Par contre, la moitié (50 %) des filles qui étaient des jeunes au moment de leur victimisation initiale ont par la suite été victimes d'un autre crime violent déclaré par la police, comparativement à 38 % des garçons qui étaient des jeunes au moment de leur victimisation initiale.

Encadré 1 – Contacts antérieurs avec la police parmi les enfants et les jeunes victimes de crimes violents en 2024

L'une des limites des données déclarées par la police est le fait qu'elles ne comprennent que les affaires qui sont portées à son attention. En raison du sous-signallement de la victimisation avec violence aux autorités, en particulier lorsque la victime est un enfant ou un jeune, la prévalence réelle de la violence envers les enfants et les jeunes pourrait être sous-estimée.

Une autre limite du fichier employé pour l'analyse dans le présent article est le fait que l'affaire de victimisation survenue en 2010, quoiqu'elle soit traitée comme la première affaire aux fins de l'analyse, ne représente pas nécessairement la toute première victimisation avec violence d'un enfant ou d'un jeune. L'année 2010 a été sélectionnée comme point de départ du couplage pour des raisons de qualité des données, car la couverture et certains renseignements clés ne sont pas disponibles pour les années antérieures, mais tout contact avec la police survenu avant 2010 n'est pas pris en compte.

Pour mieux comprendre cet écart potentiel, un fichier analytique complémentaire a été créé. Ce fichier a permis d'identifier tous les enfants et les jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2024 et a permis d'examiner les antécédents de contact avec la police. Les résultats de cette cohorte d'enfants et de jeunes victimes de 2024 ont donné une idée de l'ampleur des contacts antérieurs qui n'ont peut-être pas été observés dans la cohorte de 2010.

En 2024, on a dénombré 66 664 enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police. Dans l'ensemble, près des deux tiers d'entre eux (64 %) n'avaient eu aucun contact antérieur avec la police, ni en tant que victimes d'un crime violent, ni en tant qu'auteurs présumés d'un crime. Cependant, les niveaux d'antécédents de contacts antérieurs avec la police variaient considérablement en fonction de l'âge, ayant tendance à croître avec celui-ci.

Selon les données policières, les victimes qui étaient des enfants en bas âge (0 à 5 ans) étaient moins susceptibles d'avoir subi un crime violent avant l'affaire de 2024. Parmi les victimes qui étaient des enfants plus âgés (6 à 11 ans), près de 1 sur 5 (18 %) avait déjà eu un contact avec la police. Plus précisément, 14 % de ces enfants avaient déjà été victimes, 2 % avaient déjà été auteurs présumés et 1 % avaient été à la fois victimes et auteurs présumés avant l'affaire de 2024⁹.

Parmi les jeunes (12 à 17 ans), 57 % des victimes n'avaient eu aucun contact antérieur avec la police en tant que victimes ou auteurs présumés; cependant, la proportion de ce groupe qui avait eu au moins un contact antérieur avec la police (43 %) était plus élevée que celle des autres groupes. Dans l'ensemble, 18 % des membres de ce groupe avaient déjà été victimes, 10 % avaient déjà été auteurs présumés et 15 % avaient été à la fois victimes et auteurs présumés.

Les résultats rétrospectifs de l'échantillon d'enfants et de jeunes victimes de 2024 donnent à penser que, pour la plupart des enfants, l'affaire de 2010 représente probablement leur première véritable victimisation déclarée par la police. Cependant, pour de nombreux jeunes, des contacts avec la police qui précèdent l'affaire de 2010 pourraient déjà avoir influencé leur trajectoire.

Les victimes d'affaires perpétrées par des étrangers ont moins de nouveaux contacts

Les tendances observées en matière de contacts subséquents avec la police au sein de la cohorte de 2010 des enfants et des jeunes victimes de crimes violents correspondent à la notion selon laquelle la victimisation et la délinquance futures déclarées par la police sont influencées par des contextes et des types de violence différents.

La répartition des liens de l'auteur présumé avec la victime variait selon l'âge de la victime, ce qui traduit les différences entre les diverses phases de l'enfance et de la jeunesse. Par exemple, les enfants en bas âge étaient plus souvent victimes de violence de la part d'un membre de leur famille (67 % de toutes les affaires en 2010), tandis que la violence perpétrée par des amis, des connaissances ou des étrangers était plus courante chez les jeunes (76 %). Ces résultats correspondent également aux tendances plus larges en matière de relations sociales selon l'âge, qui démontrent que les enfants en bas âge sont plus susceptibles de passer la majorité de leur temps entourés de membres de leur famille immédiate et élargie, alors que les jeunes sont en général plus indépendants et ont un plus large éventail de contacts avec des personnes à l'extérieur de leur foyer et de leur famille.

Quel que soit l'âge de la victime au moment de la victimisation initiale de 2010, les taux de nouveaux contacts les plus faibles ont été enregistrés chez les personnes victimes d'un crime violent commis par un étranger (tableau 3). Plus précisément, 21 % des enfants en bas âge, 43 % des enfants plus âgés et 52 % des jeunes qui ont été agressés par un étranger en 2010 ont eu des contacts subséquents avec la police avant la fin de 2024, comparativement à 31 % des enfants en bas âge, à 50 % des enfants plus âgés et à 62 % des jeunes victimes en général.

De plus, les personnes victimes d'une affaire dont l'auteur présumé était un étranger en 2010 qui ont eu des contacts subséquents avec la police étaient moins susceptibles d'être des victimes et des auteurs présumés, comparativement aux victimes dont le lien avec l'auteur présumé était d'une autre nature. Des recherches antérieures ont révélé que les facteurs de risque, les conséquences et la probabilité d'une nouvelle victimisation sont différents dans le cas de la violence perpétrée par un étranger, comparativement à d'autres types de violence comme la violence familiale ou la violence de la part de pairs (p. ex. intimidation ou harcèlement continu à l'école) (Turanovic, 2023). Ces constatations pourraient en partie expliquer la variance observée dans le taux de nouveaux contacts avec la police.

Les victimes dont l'affaire de violence initiale a été commise par un membre de la famille élargie (p. ex. un oncle, une tante, un grand-parent, un cousin) ont eu davantage de nouveaux contacts avec la police : 36 % des enfants en bas âge, 52 % des enfants plus âgés et 70 % des jeunes victimes sont devenus des victimes ou des auteurs présumés d'au moins une affaire subséquente.

À titre de comparaison, les personnes qui ont été initialement agressées par un parent ont généralement eu moins de nouveaux contacts avec la police, comparativement aux personnes agressées par un autre membre de leur famille immédiate ou élargie. Dans l'ensemble, 3 enfants en bas âge sur 10 (30 %) qui ont été agressés par un parent en 2010 ont eu de nouveaux contacts avec la police, de même que près de la moitié (46 %) des enfants plus âgés et environ 6 jeunes sur 10 (62 %).

Cet écart est probablement lié aux profils d'âge des personnes qui ont été agressées par un parent, car les enfants en bas âge ont eu moins de nouveaux contacts avec la police mais ont été plus souvent victimisés par un parent. Pour la moitié (49 %) des enfants en bas âge victimes d'un crime violent en 2010, l'auteur du crime était un parent, une proportion qui diminuait pour s'établir à 25 % chez les enfants plus âgés et à 8 % chez les jeunes. Il est également possible que les affaires perpétrées par un parent soient moins susceptibles d'être signalées à la police, comparativement aux affaires qui impliquent un autre type d'auteur présumé, par exemple un étranger, une connaissance ou un membre de la famille élargie.

La majorité des jeunes victimes de violence de la part de partenaires intimes ont de nouveaux contacts avec la police

Chez les jeunes, il est également possible d'examiner les expériences de violence dans le contexte d'une relation avec un partenaire intime¹⁰. Contrairement à bien d'autres types de liens de l'auteur présumé avec la victime, parmi les jeunes, les filles victimes de violence de la part d'un partenaire intime (3 525) étaient 9 fois plus nombreuses que les garçons victimes de cette forme de violence (380) en 2010.

Dans l'ensemble, 7 jeunes sur 10 (70 %) victimes de violence de la part de partenaires intimes en 2010 ont eu de nouveaux contacts avec la police durant la période de suivi, la plupart d'entre eux en tant que victimes et auteurs présumés (42 %). Des proportions relativement plus faibles de victimes de violence de la part de partenaires intimes ont eu des contacts subséquents avec la police en tant que victimes seulement (15 %) ou en tant qu'auteurs présumés seulement (12 %).

Parmi les jeunes garçons victimes de violence de la part de partenaires intimes en 2010, les deux tiers (66 %) sont plus tard devenus auteurs présumés d'une autre affaire criminelle au cours de la période de 2010 à 2024, et près de la moitié (47 %) ont été victimes d'une autre affaire^{11,12}. Par contre, chez les filles, plus de la moitié de celles qui ont été victimes de violence de la part de partenaires intimes en 2010 sont par la suite devenues auteures présumées (53 %) ou victimes (58 %) d'une autre affaire¹³.

L'exposition à la violence durant l'enfance est associée à une probabilité accrue de devenir victime ou auteur de violence dans les relations avec des partenaires intimes plus tard dans la vie (Burczycka, 2016; Cotter, 2021b; Widom et autres, 2008). Une explication courante de ce lien est la théorie de l'apprentissage social, ou transmission intergénérationnelle de la violence (Powers et autres, 2017). Selon cette théorie, le fait d'être témoin ou victime de violence à un âge précoce, en particulier lorsque cette violence est commise par des adultes occupant une position d'influence (p. ex. les parents), peut influencer les croyances des enfants à l'égard des comportements normatifs dans les relations et des approches de résolution des conflits. En somme, une personne victime ou témoin d'actes violents est généralement plus susceptible d'en être à nouveau victime ou d'en devenir l'auteur, car elle pourrait avoir appris que la violence est une caractéristique normale des relations interpersonnelles, y compris, mais sans s'y limiter, les relations entre partenaires intimes (Neppi et autres, 2019; Richards et autres, 2017; Widom et autres, 2014).

Les nouveaux contacts en tant qu'auteurs présumés sont plus fréquents chez les jeunes

En plus des contacts subséquents avec la police, le fichier de données a permis d'analyser le nombre de contacts supplémentaires avec la police, soit en tant que victime d'un crime violent, soit en tant qu'auteur présumé d'un crime de toute nature¹⁴. La fréquence des nouveaux contacts variait selon le genre et le groupe d'âge de la victime au moment de la victimisation initiale (tableau 4, tableau 5).

Par exemple, la moitié (51 %) des jeunes victimes de crimes violents en 2010 ont eu des contacts subséquents avec la police en tant qu'auteurs présumés d'un crime de tout type et, parmi ceux-ci, environ le quart (27 %) ont eu 10 contacts subséquents ou plus en tant qu'auteurs présumés. Les garçons victimes ont eu plus souvent de nouveaux contacts en tant qu'auteurs présumés (55 %) que les filles victimes (46 %) et, parmi les jeunes ayant eu de nouveaux contacts, une plus grande proportion de garçons (31 %) que de filles (22 %) ont eu 10 contacts subséquents ou plus. Les jeunes garçons victimes ayant eu de nouveaux contacts en tant qu'auteurs présumés ont eu en moyenne 12 nouveaux contacts, et les jeunes filles victimes, 8 nouveaux contacts.

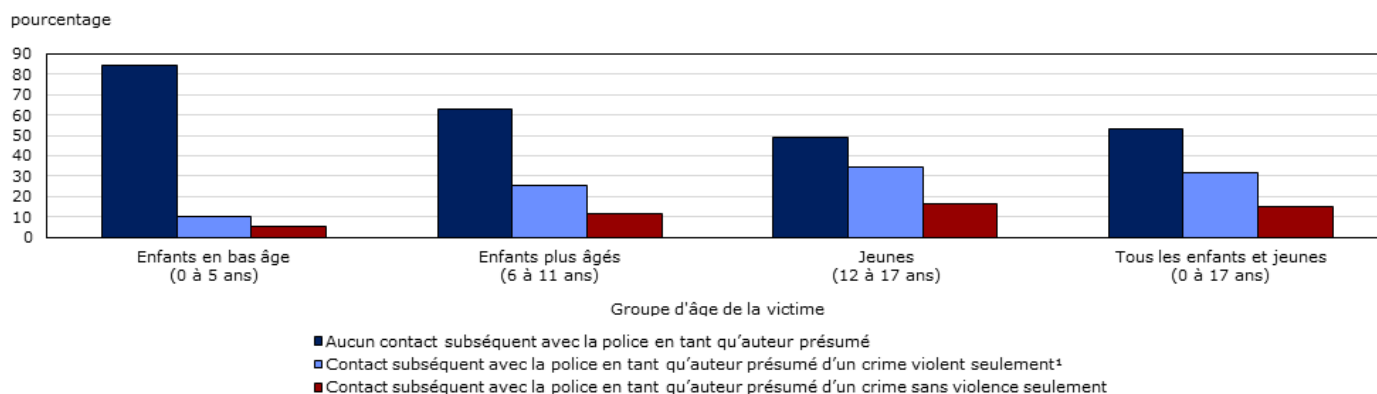
À titre de comparaison, une proportion plus faible (16 %) des enfants en bas âge qui ont été victimes de crimes violents en 2010 ont eu de nouveaux contacts avec la police en tant qu'auteurs présumés avant la fin de 2024. Comme il a été mentionné précédemment, dans le cas des enfants en bas âge, la période de suivi de l'analyse comprend bon nombre d'années avant que les victimes de la première affaire n'atteignent l'âge minimal de 12 ans auquel une personne peut être tenue criminellement responsable au Canada. Ce facteur a une incidence sur le nombre d'enfants en bas âge pouvant être formellement identifiés comme auteurs présumés d'un crime dans le contexte du Programme DUC (Carrington, 2007).

Environ le tiers des jeunes victimes d'un crime violent en 2010 sont plus tard devenus auteurs présumés d'une affaire de violence

Bon nombre de jeunes qui ont eu des contacts subséquents avec la police en tant qu'auteurs présumés ont été identifiés comme auteurs présumés d'un crime violent (graphique 2; tableau 4). Par exemple, environ le tiers (35 %) des jeunes qui ont été victimes d'un crime violent en 2010 ont plus tard été identifiés comme auteurs présumés d'une affaire de violence, et ceux-ci comptaient en moyenne 3 8 contacts de ce type. Par contre, 16 % des jeunes victimes d'un crime violent en 2010 ont plus tard été identifiés comme auteurs présumés d'affaires sans violence seulement.

Graphique 2

Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon le groupe d'âge de la victime au moment de la victimisation initiale et les contacts subséquents avec la police en tant qu'auteur présumé, Canada, 2010 à 2024



1. Désigne les personnes qui ont été identifiées comme auteurs présumés d'une affaire de violence, qu'elles aient ou non été auteurs présumés d'une affaire sans violence.

Note : La victimisation initiale désigne la première affaire de victimisation avec violence survenue en 2010 lors de laquelle un enfant ou un jeune a été identifié comme victime d'une infraction avec violence déclarée par la police. La première affaire est définie aux fins d'analyse et ne représente pas nécessairement la véritable première expérience de victimisation, car des enfants et des jeunes victimes inclus dans la cohorte pourraient avoir été victimes d'un crime violent ou auteurs présumés d'un crime avant l'affaire de 2010. Exclut les infractions antérieures (soit celles qui ont été déclarées en 2010, mais qui sont survenues avant le 1^{er} janvier 2010). Un contact subséquent ou nouveau contact désigne tout contact officiel d'une personne avec la police qui survient après l'affaire de victimisation initiale, soit en tant que victime d'un crime violent, soit en tant qu'auteur présumé de toute affaire criminelle, pendant la période sélectionnée pour l'analyse (2010 à 2024).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les nouveaux contacts avec la police en tant que victime d'un crime présentaient une tendance similaire sur le plan de l'âge. En effet, les victimes qui étaient plus âgées au moment de la première affaire de violence étaient plus susceptibles de devenir victimes d'une affaire subséquente, et les victimes qui étaient plus âgées et ont eu de nouveaux contacts avaient généralement vécu un nombre plus élevé d'affaires de violence (tableau 5).

Les victimes de voies de fait sont plus susceptibles d'avoir de nouveaux contacts avec la police en tant qu'auteurs présumés

Le type de violence subie lors de la première affaire est un autre facteur pouvant influencer sur la victimisation ou la délinquance futures. Par exemple, la violence sexuelle durant l'enfance est associée à plusieurs conséquences négatives, dont une probabilité accrue de victimisation et de délinquance futures, entre autres résultats défavorables (McGrath et autres, 2011; Widom et Ames, 1994).

Parmi les jeunes qui ont été victimes d'un crime violent en 2010, ceux dont la première affaire était des voies de fait étaient plus susceptibles d'avoir des contacts subséquents avec la police (67 %) que ceux dont la première affaire était une infraction d'ordre sexuel (59 %) (tableau 6).

L'écart était plus marqué pour ce qui est des contacts subséquents en tant qu'auteurs présumés : 58 % des jeunes ayant subi des voies de fait en 2010 ont plus tard eu des contacts avec la police en tant qu'auteurs présumés, comparativement à 43 % des jeunes qui ont été agressés sexuellement¹⁵. En revanche, il n'y avait qu'un écart minime entre les taux de victimisation subséquente des jeunes qui ont été victimes de voies de fait (47 %) et des jeunes qui ont été victimes d'une agression sexuelle (46 %) en 2010.

Les travaux de recherche sur les résultats futurs liés à la criminalité et à la délinquance portent souvent sur les expériences de la petite enfance. Parmi les victimes qui étaient des enfants en bas âge en 2010, près de 3 personnes sur 10 (28 %) qui ont subi une agression sexuelle ont plus tard eu des contacts avec la police en tant que victimes d'une autre affaire, une proportion légèrement supérieure à celle enregistrée chez les victimes de voies de fait (25 %)¹⁶.

Il est probable que le genre influence aussi les tendances en matière de nouveaux contacts selon le type d'infraction, car les filles représentaient une part disproportionnée des victimes d'infractions d'ordre sexuel. En outre, selon bon nombre d'enquêtes antérieures sur la victimisation autodéclarée, seule une petite proportion des agressions sexuelles sont portées à l'attention de la police et sont donc couvertes par les données policières (Conroy et Cotter, 2017; Cotter, 2021a). Ce sous-signallement est encore plus prononcé pour ce qui est des enfants et des jeunes victimes, de même que des hommes et garçons qui sont victimes d'infractions d'ordre sexuel.

Aucune corrélation notable n'est observée entre les nouveaux contacts et la présence d'une arme lors de la première affaire

La présence d'une arme lors de la première affaire n'avait pas d'incidence notable sur la probabilité que les enfants et les jeunes victimes de crimes violents aient de nouveaux contacts avec la police, et ce, pour tous les groupes d'âge¹⁷. Par exemple, peu importe le fait qu'une arme ait été présente ou non lors de la première affaire, des proportions similaires de jeunes ont eu des contacts subséquents avec la police en tant que victimes et auteurs présumés (33 % lorsqu'une arme était présente par rapport à 34 % en l'absence d'une arme), en tant qu'auteurs présumés seulement (22 % par rapport à 18 %) ou en tant que victimes seulement (8 % par rapport à 11 %), ou n'ont eu aucun contact subséquent avec la police (37 % par rapport à 38 %) (tableau 7).

Il convient de souligner que parmi les jeunes, la probabilité d'avoir de nouveaux contacts avec la police était légèrement plus faible lorsqu'une arme à feu était présente lors de la première affaire (60 %), comparativement à d'autres types d'armes tels qu'un couteau ou un instrument contondant (64 %)¹⁸.

Il y a moins de nouveaux contacts avec la police lorsque la première affaire n'a pas été classée

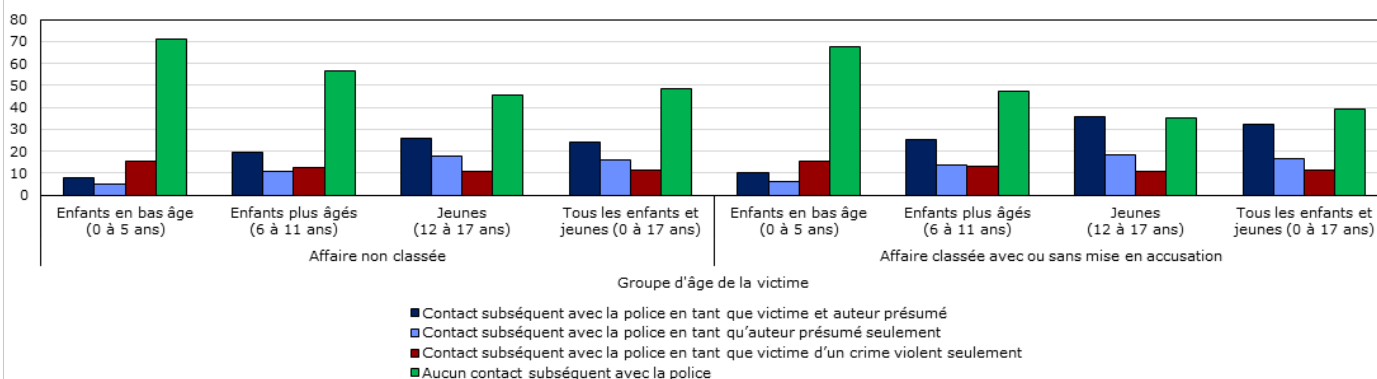
Le statut de classement d'une affaire — c'est-à-dire si un auteur présumé a été identifié par la police et inculpé¹⁹, si un auteur présumé a été identifié mais n'a pas été inculpé, ou si aucun auteur présumé n'a été identifié — peut également influencer les trajectoires futures des nouveaux contacts avec la police chez les enfants et les jeunes victimes. Par exemple, si l'auteur présumé est inculpé relativement à l'infraction, des conditions pourraient être mises en place (p. ex. une ordonnance de non-communication ou des changements relatifs au temps parental ou aux responsabilités décisionnelles à l'égard de l'enfant) pour prévenir ou limiter les interactions futures entre la victime et l'auteur présumé. En contrepartie, la victime pourrait être appelée à participer à une enquête, et peut-être à un procès si les chefs d'accusation sont portés devant les tribunaux, ce qui pourrait exacerber les répercussions négatives et les traumatismes de la victimisation (Whitcomb, 2003).

Les tendances en matière de nouveaux contacts avec la police variaient selon le statut de classement de la première affaire. Parmi les trois groupes d'âge examinés, les personnes dont la première affaire n'a pas été classée (c.-à-d. qu'aucun auteur présumé n'a été identifié) étaient moins susceptibles d'avoir de nouveaux contacts avec la police (graphique 3).

Graphique 3

Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon le groupe d'âge de la victime, le statut de classement de la première affaire de victimisation et les contacts subséquents avec la police, Canada, 2010 à 2024

pourcentage



Note : La victimisation initiale désigne la première affaire de victimisation avec violence survenue en 2010 lors de laquelle un enfant ou un jeune a été identifié comme victime d'une infraction avec violence déclarée par la police. La première affaire est définie aux fins d'analyse et ne représente pas nécessairement la véritable première expérience de victimisation, car des enfants et des jeunes victimes inclus dans la cohorte pourraient avoir été victimes d'un crime violent ou auteurs présumés d'un crime avant l'affaire de 2010. Exclut les infractions antérieures (soit celles qui ont été déclarées en 2010, mais qui sont survenues avant le 1^{er} janvier 2010). Un contact subséquent ou nouveau contact désigne tout contact officiel d'une personne avec la police qui survient après l'affaire de victimisation initiale, soit en tant que victime d'un crime violent, soit en tant qu'auteur présumé de toute affaire criminelle, pendant la période sélectionnée pour l'analyse (2010 à 2024).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Dans l'ensemble, la moitié (49 %) des enfants et des jeunes victimes dont la première affaire de violence survenue en 2010 n'a pas été classée par la police n'ont eu aucun nouveau contact avec la police, ni en tant que victimes ni en tant qu'auteurs présumés. Cette proportion diminuait pour se situer à 39 % lorsque l'auteur présumé de la première affaire avait été inculpé ou lorsque l'affaire avait été classée sans mise en accusation²⁰.

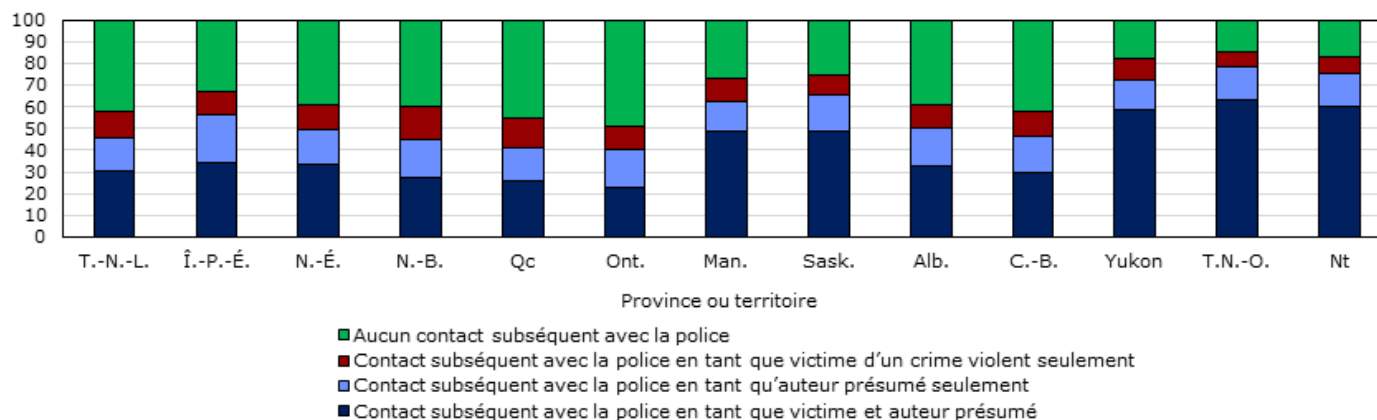
Le classement d'une affaire n'est pas en soi un indicateur de gravité, mais il est possible que certaines affaires plus graves et possiblement plus traumatisantes soient davantage susceptibles d'être classées en raison de la présence de preuves physiques, dont de l'ADN ou des lésions corporelles.

Les taux de nouveaux contacts avec la police sont les plus élevés chez les enfants et les jeunes qui ont été agressés initialement au Manitoba, en Saskatchewan et dans les territoires

Les tendances globales observées chez les enfants et les jeunes victimes de crimes violents en 2010 se maintenaient dans toutes les provinces et tous les territoires, y compris des taux de nouveaux contacts avec la police qui augmentaient avec l'âge au moment de la première victimisation avec violence. Les constatations relatives aux contacts subséquents avec la police cadrent généralement avec les données policières : les provinces et les territoires affichant les plus forts taux globaux de crimes déclarés par la police, soit le Manitoba, la Saskatchewan et les territoires, enregistrent également les taux de nouveaux contacts avec la police les plus élevés (graphique 4).

Graphique 4**Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon la province ou le territoire de la victimisation initiale et les contacts subséquents avec la police, Canada, 2010 à 2024**

pourcentage



Note : La victimisation initiale désigne la première affaire de victimisation avec violence survenue en 2010 lors de laquelle un enfant ou un jeune a été identifié comme victime d'une infraction avec violence déclarée par la police. La première affaire est définie aux fins d'analyse et ne représente pas nécessairement la véritable première expérience de victimisation, car des enfants et des jeunes victimes inclus dans la cohorte pourraient avoir été victimes d'un crime violent ou auteurs présumés d'un crime avant l'affaire de 2010. Exclut les infractions antérieures (soit celles qui ont été déclarées en 2010, mais qui sont survenues avant le 1^{er} janvier 2010). Un contact subséquent ou nouveau contact désigne tout contact officiel d'une personne avec la police qui survient après l'affaire de victimisation initiale, soit en tant que victime d'un crime violent, soit en tant qu'auteur présumé de toute affaire criminelle, pendant la période sélectionnée pour l'analyse (2010 à 2024).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Par exemple, plus des deux tiers des jeunes qui avaient été victimes d'une première affaire au Manitoba (67 %), en Saskatchewan (71 %) et dans les territoires (84 %) en 2010 ont eu au moins un nouveau contact avec la police en tant qu'auteurs présumés, tandis que 63 %, 61 % et 75 % des jeunes, respectivement, ont été victimes d'une affaire subséquente. À l'inverse, les jeunes dont la victimisation initiale est survenue au Québec ou en Ontario, où les taux de crimes déclarés par la police ont tendance à être plus faibles, ont eu moins de nouveaux contacts en tant qu'auteurs présumés (45 % au Québec et 44 % en Ontario) ou en tant que victimes (41 % au Québec et 35 % en Ontario).

C'est également au Manitoba (53 %), en Saskatchewan (53 %) et dans les territoires (70 %) que les jeunes qui avaient été victimes en 2010 présentaient les proportions les plus élevées de contacts subséquents avec la police, à la fois en tant que victimes et auteurs présumés, ce qui met de nouveau en évidence le chevauchement entre la victimisation et la délinquance. Encore une fois, c'est au Québec (28 %) et en Ontario (25 %) que les jeunes étaient le moins susceptibles d'être identifiés à la fois comme victimes et auteurs présumés lors d'une affaire subséquente.

Encadré 2 – Temps écoulé entre la première affaire et le contact subséquent en tant qu'auteur présumé

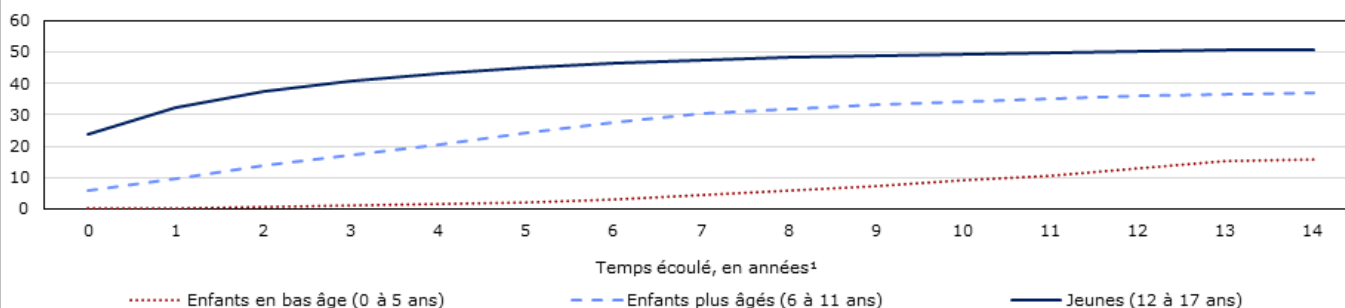
Le choix d'une période de suivi a des répercussions sur les données relatives aux contacts subséquents. Aux fins du présent article, la période de suivi la plus longue possible (14 ans) a été sélectionnée afin d'observer une trajectoire plus longue, en particulier pour les enfants en bas âge qui n'ont atteint l'âge de la responsabilité criminelle que vers la fin de la période à l'étude. Les résultats auraient peut-être été différents si une période de suivi plus brève avait été employée.

À l'instar des écarts en matière de prévalence des contacts subséquents, le temps écoulé entre la première affaire et le premier contact avec la police en tant qu'auteur présumé variait également en fonction du groupe d'âge de la victime au moment de la première affaire (graphique 5)²¹. Par exemple, le quart (24 %) des jeunes qui ont été victimes d'un crime violent en 2010 sont devenus auteurs présumés d'une affaire criminelle moins d'un an plus tard²². Cinq ans après la première affaire, 45 % des jeunes étaient devenus auteurs présumés d'une affaire criminelle. Au cours des 10 années suivantes, cette proportion affichait une croissance modeste de six points de pourcentage pour atteindre 51 %.

Graphique 5

Temps écoulé entre la victimisation avec violence initiale déclarée par la police en 2010 et le premier contact subséquent avec la police en tant qu'auteur présumé, selon le groupe d'âge de la victime, Canada, 2010 à

pourcentage cumulatif



1. En fonction du temps écoulé entre la date de l'affaire ayant mené au contact initial et le premier contact subséquent avec la police. Dans la mesure du possible, lorsqu'une affaire s'est déroulée sur une période continue, la première date connue est utilisée. Si la valeur de la première date est invalide, on utilise plutôt la dernière date connue. Les pourcentages sont cumulatifs. Par exemple, cinq ans indique la proportion de personnes ayant connu leur premier contact subséquent dans un délai de cinq ans, y compris la proportion d'auteurs présumés ayant eu leur premier contact subséquent dans un délai d'un an, de deux ans, et ainsi de suite.

Note : La victimisation initiale désigne la première affaire de victimisation avec violence survenue en 2010 lors de laquelle un enfant ou un jeune a été identifié comme victime d'une infraction avec violence déclarée par la police. La première affaire est définie aux fins d'analyse et ne représente pas nécessairement la véritable première expérience de victimisation, car des enfants et des jeunes victimes inclus dans la cohorte pourraient avoir été victimes d'un crime violent ou auteurs présumés d'un crime avant l'affaire de 2010. Exclut les infractions antérieures (soit celles qui ont été déclarées en 2010, mais qui sont survenues avant le 1^{er} janvier 2010). Le premier contact subséquent ou premier nouveau contact avec la police en tant qu'auteur présumé désigne le premier contact officiel d'une personne avec la police en tant qu'auteur présumé qui survient après l'affaire de victimisation initiale pendant la période sélectionnée pour l'analyse (2010 à 2024).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

En revanche, chez les victimes qui étaient des enfants en bas âge, la proportion de personnes ayant eu des contacts subséquents avec la police n'augmentait de manière notable que de six à sept ans après l'affaire initiale, alors que les membres les plus âgés de cette cohorte atteignaient ou étaient en voie d'atteindre l'âge de la responsabilité criminelle.

Résumé

La présente analyse porte sur les contacts subséquents avec la police d'une cohorte d'enfants et de jeunes qui ont été victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010. Entre la première affaire survenue en 2010 et la fin de l'année 2024, près de 6 enfants et jeunes victimes de crimes violents sur 10 (58 %) ont eu un ou des contacts subséquents avec la police, soit en tant que victimes d'un crime violent, soit en tant qu'auteurs présumés d'un crime, ou les deux.

Les taux de nouveaux contacts avec la police variaient selon l'âge. Les enfants en bas âge, soit ceux âgés de 0 à 5 ans en 2010, étaient les moins susceptibles d'avoir eu de nouveaux contacts avec la police avant la fin de 2024 (31 %). Par contre, 62 % des jeunes âgés de 12 à 17 ans en 2010 ont eu de nouveaux contacts avec la police avant la fin de 2024.

Il y a également un chevauchement clair entre la victimisation et la délinquance subséquentes chez les enfants et les jeunes victimes de crimes violents. Parmi tous les enfants et les jeunes qui ont été victimes d'un crime violent en 2010, 30 % ont eu de nouveaux contacts à la fois en tant que victimes et auteurs présumés, tandis que des proportions plus faibles ont eu de nouveaux contacts en tant qu'auteurs présumés seulement (17 %) ou en tant que victimes seulement (11 %).

D'autres facteurs pourraient contribuer aux écarts relatifs aux nouveaux contacts avec la police après la victimisation durant l'enfance, dont le type d'infraction et le lien de l'auteur présumé avec la victime. Les enfants et les jeunes qui ont été agressés initialement par un étranger étaient moins susceptibles d'avoir de nouveaux contacts avec la police que ceux dont la victimisation initiale est survenue aux mains d'un membre de leur famille ou d'une connaissance.

Les enfants et les jeunes qui ont été victimes d'un crime violent en 2010 n'ont pas tous eu de nouveaux contacts avec la police. Il est possible que des facteurs autres que la victimisation initiale aient une incidence sur les trajectoires des contacts subséquents. En d'autres termes, la victimisation ou la délinquance après la première affaire de victimisation ne découlent pas nécessairement de la première affaire en soi, mais sont plutôt associées à des facteurs plus larges qui accroissent le risque de tout contact avec la police.

Par exemple, des facteurs externes ou sociaux, dont la marginalisation, la violence intergénérationnelle, le statut socioéconomique et l'accès à l'éducation, sont associés à la fois à la probabilité d'être la victime ou l'auteur d'un crime (Turanovic, 2023). En outre, il a été démontré que des facteurs d'ordre individuel, tels que la dépression et l'anxiété, sont à la fois des prédicteurs et des résultats de la victimisation (Forbes et autres, 2019).

Malgré le rôle potentiel de facteurs externes, il convient de souligner que les expériences de violence durant l'enfance comptaient parmi les principaux facteurs de risque de la victimisation avec violence chez les adultes au Canada, même en tenant compte d'autres caractéristiques (Cotter, 2021a).

Ensemble, les données présentées dans cet article appuient les conclusions d'études antérieures selon lesquelles la victimisation d'une personne durant l'enfance ou la jeunesse peut influencer ses contacts subséquents avec la police, à la fois en tant que victime et auteur présumé d'un crime. Des recherches futures pourraient prendre appui sur cette exploration initiale et reposer sur le fichier de données pour examiner les tendances longitudinales de contact avec la police pour des groupes précis ou des types de violence en particulier. On pourrait également envisager de coupler ces données à celles d'autres sources en vue d'analyser d'autres caractéristiques démographiques et socioéconomiques des enfants et des jeunes victimes de crimes violents, ce qui permettrait d'évaluer les facteurs de risque et de protection associés aux contacts subséquents.

Description de l'enquête

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été mis sur pied en 1962 avec la collaboration et l'aide de l'Association canadienne des chefs de police. Le Programme DUC a été conçu pour mesurer les affaires criminelles qui ont été signalées aux services de police fédéraux, provinciaux et municipaux au Canada.

Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Afin d'assurer la comparabilité des données, les chiffres figurant dans le présent article sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire, qui est déterminée d'après une règle de classification normalisée utilisée par tous les services de police. Cependant, il est possible de produire, sur demande, des chiffres fondés sur toutes les infractions.

Méthodologie et limites

La présente analyse repose sur les données déclarées par la police, et se limite donc aux affaires qui ont été officiellement enregistrées et déclarées par la police. Or, des particuliers pourraient avoir subi des expériences de victimisation ou posé des gestes qui sont de nature criminelle, mais ne figurent pas dans les statistiques officielles, car ils n'ont jamais été signalés. Cela pourrait également signifier que l'on ne tient pas compte de certaines expériences défavorables non criminelles, dont les mauvais traitements émotionnels et le fait d'être témoin de violence entre ses parents, malgré des recherches qui démontrent que ces expériences peuvent avoir des résultats similaires aux actes criminels (Cotter, 2021a; Cotter et Savage, 2019).

Les niveaux de déclaration varient en fonction de nombreux facteurs, dont la nature de l'infraction. Par exemple, certains types d'actes violents, comme les agressions sexuelles, la violence de la part de partenaires intimes et la violence familiale, sont moins susceptibles d'être signalés à la police (Conroy, 2021; Cotter, 2021a). En outre, le niveau de sous-signallement est accru lorsque la victime est un enfant ou un jeune, en particulier en très bas âge, car elle ne sait pas nécessairement à qui signaler l'infraction, ne reconnaît peut-être pas que certains comportements sont inacceptables et devraient être signalés, et pourrait dépendre d'autres personnes pour constater l'infraction et la signaler en son nom (Finkelhor et autres, 2001; Kuoppamäki et autres, 2011). La probabilité de signalement pourrait également être influencée par la relation entre la victime, l'auteur présumé et le tiers.

Une autre limite du fichier est la manière dont on définit la notion de contact subséquent. Après l'établissement du premier contact, toute affaire déclarée à compter de cette date, inclusivement, était considérée comme un contact subséquent (c.-à-d. un nouveau contact). Or, il est possible que certains enfants et jeunes aient été à la fois victimes et auteurs présumés lors de la même première affaire, par exemple dans le cas d'une altercation physique entre pairs. Étant donné la manière dont le fichier a été compilé, ces enfants et jeunes seraient donc comptés à la fois comme des victimes de la première affaire et comme des auteurs présumés lors d'un nouveau contact, ce qui pourrait entraîner une légère surestimation du taux de nouveaux contacts en tant qu'auteurs présumés et brosser un portrait inexact de la trajectoire de la personne²³.

Les expériences de certains membres de la cohorte ne sont pas incluses ou représentées. Par exemple, une personne qui a été victime d'un crime à l'âge de 15 ans en 2010 avait peut-être déjà été agressée auparavant à une ou plusieurs occasions, ce qui pourrait avoir influencé sa trajectoire future. L'analyse n'en tiendrait pas compte, car l'affaire survenue en 2010 serait considérée comme le « premier » contact de cette personne avec la police.

Le fait d'entamer la période de suivi après la première affaire de victimisation survenue en 2010, et donc de traiter erronément cette affaire comme étant le « premier » contact, peut fausser d'une autre manière la représentation de la trajectoire d'une personne. Par exemple, certains enfants et jeunes victimes d'un crime, en particulier les enfants plus âgés et les jeunes, pourraient déjà avoir eu un contact avec la police en tant qu'auteurs présumés d'un crime antérieur. Ces cas ne sont pas saisis dans le fichier de données et ne sont donc pas pris en compte dans l'analyse.

Malgré ces limites, le fichier couplé rend possible un suivi longitudinal des personnes, ce qui permet d'examiner leur trajectoire et de déterminer les tendances en matière de contact ainsi que les caractéristiques associées aux écarts dans les résultats futurs.

Références

- Afi, T.O. & MacMillan, H.L. (2011). Resilience following child maltreatment: A review of protective factors. *Canadian Journal of Psychiatry*, 56(5), 266-272.
- Benedini, K.M., Fagan, A.A., & Gibson, C.L. (2016). The cycle of victimization: the relationship between childhood maltreatment and adolescent peer victimization. *Child Abuse & Neglect*, 59, 111-121.
- Burczycka, M. (2016). Profil des adultes canadiens ayant subi des mauvais traitements durant l'enfance. Dans La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2015. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC). (2021). *Repenser le chevauchement victime/délinquant*.
- Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités. (2025). Rapport et recommandations finales : collecte de données déclarées par la police sur les identités autochtones et racisées dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. *Statistique Canada*.
- Carrington, P.J. (2007). L'évolution de la délinquance déclarée par la police chez les jeunes Canadiens nés en 1987 et en 1990. *Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice*, produit n° 85-561-MWF au catalogue de Statistique Canada.
- Carrington, P.J. & Schulenberg, J.L. (2003). *Pouvoir discrétionnaire de la police à l'égard des jeunes contrevenants*. Ottawa. Ministère de la justice.
- Conroy, S. (2021). La violence conjugale au Canada, 2019. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Conroy, S. et Cotter, A. (2017). Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Cotter, A. (2024). Décisions rendues à l'égard des agressions sexuelles dans le système de justice pénale au Canada, 2015 à 2019. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Cotter, A. (2021a). La victimisation criminelle au Canada, 2019. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Cotter, A. (2021b). Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Cotter, A. et Beaupré, P. (2014). Les infractions sexuelles commises contre les enfants et les jeunes déclarées par la police au Canada, 2012. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Cotter, A. et Savage, L. (2019). La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019). *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.
- Fernandez, C.A., Christ, S.L., LeBlanc, W.G., Arheart, K.L., Dietz, N.A., McCollister, K.E., Fleming, L.E., Muntaner, C., Muennig, P., & Lee, D.J. (2015). Effect of childhood victimization on occupational prestige and income trajectories. *PLoS One*, 10(2).
- Finkelhor, D., Ormrod, R., & Turner, H. (2007). Poly-victimization: A neglected component in child victimization. *Child Abuse & Neglect*, 31(1), 7-26.
- Finkelhor, D., Wolak, J., & Berliner, L. (2001). Police reporting and professional help seeking for child crime victims: A review. *Child Maltreatment*, 6(1), 17-30.

- Fitzpatrick, R. (2003). Examen des différences entre les sexes quant à la délinquance. *Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice*, produit n° 85-561-MWF au catalogue de Statistique Canada.
- Forbes, M.K., Fitzpatrick, S., Magson, N.R., & Rapee, R.M. (2019). Depression, anxiety, and peer victimization: Bidirectional relationships and associated outcomes transitioning from childhood to adolescence. *Journal of Youth and Adolescence*, 48(4), 692-702.
- Hamby, S., Taylor, E., Mitchell, K., Jones, L., & Newlin, C. (2020). Poly-victimization, trauma, and resilience: Exploring strengths that promote thriving after adversity. *Journal of Trauma & Dissociation*, 21(3), 376-395
- Heidinger, L. (2022). Profil des Canadiens ayant fait l'objet de victimisation durant l'enfance, 2018. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Jennings, W.G., Piquero, A.R., & Reingle, J.M. (2011). On the overlap between victimization and offending: A review of the literature. *Aggression and Violent Behaviour*, 16, 485-492.
- Kuoppamäki, S.-M., Kaariainen, J., & Ellonen, N. (2011). Physical violence against children reported to the police: Discrepancies between register-based data and child victim survey. *Violence and Victims*, 26(2), 257-268.
- McDougall, P. & Vaillancourt, T. (2015). Long-term adult outcomes of peer victimization in childhood and adolescence: Pathways to adjustment and maladjustment. *American Psychologist*, 70(4), 300-310.
- McGrath, S.A., Nilsen, A.A., & Kerley, K.R. (2011). Sexual victimization in childhood and the propensity for juvenile delinquency and adult criminal behaviour: A systematic review. *Aggression and Violent Behaviour*, 16.
- Mersky, J.P., Topitzes, J., & Reynolds, A.J. (2012). Unsafe at any age: linking childhood and adolescent maltreatment to delinquency and crime. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 49(2), 295-318.
- Mulford, C.F., Blachman-Demner, D.R., Pitzer, L., Schubert, C.A., Piquero, A.R., & Mulvey, E.P. (2018). Victim offender overlap: Dual trajectory examination of victimization and offending among young felony offenders over seven years. *Victimization and Offenders*, 13(1), 1-27.
- Neppl, T.K., Lohman, B.J., Senia, J.M., Kavanaugh, S.A., & Cui, M. (2019). Intergenerational continuity of psychological violence: Intimate partner relationships and harsh parenting. *Psychology of Violence*, 9(3), 298-307.
- Perez, C.M. & Widom, C.S. (1994). Childhood victimization and long-term intellectual and academic outcomes. *Child Abuse & Neglect*, 18(4), 617-633.
- Perreault, S. (2022). La victimisation des Premières Nations, Métis et Inuits au Canada. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Powers, R.A., Cochran, J.K., Maskaly, J., & Sellers, C.S. (2017). Social learning theory, gender, and intimate partner violent victimization: A structural equations approach. *Journal of Interpersonal Violence*, 1-27.
- Richards, T.N., Tillyer, M.S., & Wright, E.M. (2017). Intimate partner violence and the overlap of perpetration and victimization: Considering the influence of physical, sexual, and emotional abuse in childhood. *Criminology and Criminal Justice Faculty Publications*, 46.
- Rotenberg, C. (2017). De l'arrestation à la déclaration de culpabilité : décisions rendues par les tribunaux dans les affaires d'agression sexuelle déclarées par la police au Canada, 2009 à 2014. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Schaefer, L.M., Howell, K.H., Schwartz, L.E., Bottomley, J.S., & Crossnine, C.B. (2018). A concurrent examination of protective factors associated with resilience and posttraumatic growth following childhood victimization. *Child Abuse & Neglect*, 85, 17-27.
- Scrafford, K.E., Grein, K., & Miller-Graff, L.E. (2018). Legacies of childhood victimization: Indirect effects on adult mental health through re-victimization. *Journal of Child and Adolescent Trauma*, 11, 317-326.
- Swanston, H.Y., Parkinson, P.N., O'Toole, B.I., Plunkett, A.M., Shrimpton, S., & Oates, R.K. (2003). Juvenile crime, aggression and delinquency after sexual abuse: A longitudinal study. *British Journal of Criminology*, 43, 729-749.

- Takizawa, R., Maughan, B., & Arseneault, L. (2014). Adult health outcomes of childhood bullying victimization: Evidence from a five-decade longitudinal British birth cohort. *American Journal of Psychiatry*, 171, 777-784.
- Turanovic, J.J. (2023). Victimization and its consequences over the life course. *Crime and Justice*, 52.
- Whitcomb, D. (2003). Legal interventions for child victims. *Journal of Traumatic Stress*, 16(2), 149-157.
- Widom, C.S. & Ames, M.A. (1994). Criminal consequences of childhood sexual victimization. *Child Abuse & Neglect*, 18(4), 303-318.
- Widom, C.S., Czaja, S.J., & Dutton, M.A. (2008). Childhood victimization and lifetime revictimization. *Child Abuse & Neglect*, 32(8), 785-796.
- Widom, C.S., Czaja, S.J. & Dutton, M.A. (2014). Child abuse and neglect and intimate partner violence victimization and perpetration: A prospective investigation. *Child Abuse & Neglect*, 38(4), 650-663.
- Wright, K.A., Turanovic, J.J., O'Neal, E.N., Morse, S.J., & Booth, E.T. (2016). The cycle of violence revisited: Childhood victimization, resilience, and future violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 1-26.

Notes

1. La première affaire est l'affaire qui a été signalée à la police en 2010. Si certains membres de la cohorte ont été identifiés comme auteurs présumés d'un crime qui précède leur première affaire de victimisation, ou s'ils ont été identifiés comme victimes d'un crime violent avant 2010, la présente analyse n'en tient pas compte.
2. Pour un petit nombre d'enfants et de jeunes, le contact subséquent avec la police en tant qu'auteur présumé est survenu le même jour ou dans le cadre de la même affaire que celle ayant été identifiée comme le « premier contact » en 2010. Pour que la victimisation soit considérée comme un nouveau contact, elle doit être survenue au moins un jour après l'affaire considérée comme étant le premier contact. Pour un petit nombre d'enfants et de jeunes victimes de crimes violents en 2010, un contact subséquent pourrait avoir été en tant que victime d'un délit de la route causant des lésions corporelles.
3. En vertu du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, des renseignements sur les victimes sont fournis par la police pour certaines infractions (crimes violents et certains délits de la route prévus au *Code criminel*). Par contre, des renseignements sur les auteurs présumés sont fournis pour tous les types d'infraction où un auteur présumé a été identifié, y compris les crimes violents, les crimes contre les biens, les autres infractions au *Code criminel*, les infractions relatives aux drogues et d'autres infractions.
4. Aux fins de la présente analyse, le premier « contact » signifie la première fois au cours de l'année 2010 qu'un enfant ou un jeune a été identifié en tant que victime d'une infraction avec violence déclarée par la police. Un contact subséquent ou nouveau contact désigne tout contact officiel d'une personne avec la police qui survient après l'affaire de victimisation initiale, soit en tant que victime d'un crime violent, soit en tant qu'auteur présumé de toute affaire criminelle. Voir la note 2.
5. Une approche qui serait utile pour examiner plus en profondeur les répercussions possibles du premier contact avec la police consisterait à comparer les niveaux de contact avec la police entre une cohorte d'enfants et de jeunes victimes et une cohorte de référence composée d'enfants et de jeunes du même âge. Le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités travaille actuellement à créer un fichier analytique fondé sur une cohorte de tous les enfants et jeunes nés en 1997, ce qui facilitera ce type d'analyse à l'avenir.
6. Parmi les victimes d'affaires survenues en 2010, 33 % des jeunes ont par la suite été identifiés comme victimes et auteurs présumés au cours de la période de 2010 à 2024, et 18 % ont été identifiés comme auteurs présumés seulement.
7. Bien qu'ils ne puissent pas être inculpés d'une infraction criminelle ou tenus légalement responsables pour une infraction criminelle, les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans peuvent néanmoins être identifiés et consignés dans le Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Cependant, comme ils ne peuvent pas être inculpés, la police peut décider de ne pas enregistrer ces renseignements, en particulier dans le cas de délits mineurs (Carrington et Schulenberg, 2003).
8. Il est également possible que certains jeunes aient déjà eu des contacts avec la police en tant que victimes ou auteurs présumés d'un crime avant la première affaire survenue en 2010. Voir l'encadré 1.
9. Il est à noter que les enfants de moins de 12 ans ne peuvent pas être tenus criminellement responsables au Canada, ce qui peut avoir une incidence sur la mesure dans laquelle ils ont eu des contacts avec la police en tant qu'auteurs présumés.
10. Comprend les petits amis, petites amies et autres partenaires intimes actuels ou anciens, ainsi qu'un faible nombre de conjoints mariés et de conjoints de fait actuels ou anciens. Les conjoints mariés et les conjoints de fait comprennent les victimes âgées de 15 ans et plus. Les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes comprennent les victimes âgées de 12 ans et plus.
11. Les personnes qui ont eu de nouveaux contacts avec la police à la fois en tant que victimes et auteurs présumés sont comptées dans chaque pourcentage; le total des pourcentages dépasse donc 100.
12. Un nouveau contact avec la police en tant que victime ou auteur présumé n'est pas nécessairement associé à une affaire de violence de la part de partenaires intimes. Une analyse de la prévalence et de la nature des nouveaux contacts liés précisément à la violence de la part de partenaires intimes est prévue pour un futur article de *Juristat*.
13. Les personnes qui ont eu de nouveaux contacts avec la police à la fois en tant que victimes et auteurs présumés sont comptées dans chaque pourcentage; le total des pourcentages dépasse donc 100.
14. Voir la note 2.

15. Cet écart pourrait être en partie attribuable aux affaires de voies de fait, en particulier celles d'une gravité moindre, qui mettent en cause de la violence mutuelle et qui, selon les paramètres du fichier, sont comptées comme de nouveaux contacts.

16. La proportion d'enfants en bas âge qui ont eu des contacts subséquents avec la police était légèrement plus élevée parmi ceux dont la première affaire de victimisation était du harcèlement criminel. Cependant, cette statistique est fondée sur un petit nombre total d'enfants et de jeunes victimes (27).

17. Les données sur les armes excluent la province du Québec, sauf pour les affaires mettant en cause une arme à feu. En outre, elles excluent entièrement les données du Service de police de la Ville de Québec en raison de problèmes liés à la qualité des données.

18. Parmi les enfants en bas âge qui ont été victimes d'un crime violent en 2010, les taux de nouveaux contacts avec la police étaient plus élevés lorsque l'arme en cause lors de la première affaire était une arme à feu, plutôt qu'un autre type d'arme. Cependant, cette statistique est fondée sur un petit nombre total d'enfants et de jeunes victimes d'une affaire liée à une arme à feu (36).

19. Dans la plupart des provinces et des territoires, la police porte des accusations contre l'auteur présumé. Dans certaines provinces (le Nouveau-Brunswick, le Québec et la Colombie-Britannique) ou pour certaines infractions, le processus en place est le suivant : la police recommande des accusations à la Couronne, qui décide d'aller de l'avant ou non. Dans le présent article, toute mention d'« accusations portées » comprend les accusations qui ont été recommandées, mais pas nécessairement portées par la police. Les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permettent pas de faire la distinction entre les « accusations portées » et les « accusations recommandées ».

20. Un statut de classement est attribué à chaque affaire déclarée par la police : affaire non classée (c.-à-d. qu'aucun auteur présumé n'a été identifié relativement à l'affaire), affaire classée par le dépôt ou la recommandation d'accusations, ou affaire classée sans mise en accusation. Une affaire est considérée comme « classée sans mise en accusation » lorsqu'un auteur présumé est identifié par la police, mais que des accusations ne sont pas ou ne peuvent pas être portées ou recommandées contre l'auteur présumé. Parmi les exemples de raisons pour lesquelles des affaires sont classées sans mise en accusation figurent le décès de l'auteur présumé, le pouvoir discrétionnaire du service de police, la demande par la victime qu'aucune autre mesure ne soit prise contre l'auteur présumé ou des raisons indépendantes de la volonté du service de police.

21. Comme il a été mentionné précédemment, il est possible que certains membres de la cohorte, en particulier des jeunes, aient déjà eu des contacts avec la police en tant qu'auteurs présumés d'un crime avant la première affaire survenue en 2010. Voir l'encadré 1.

22. Un petit nombre de jeunes ont été identifiés comme auteurs présumés le même jour ou dans le cadre de la même affaire que celle dont ils ont été victimes.

23. Il faut cependant souligner que la plupart de ces enfants et jeunes qui ont eu de nouveaux contacts avec la police en tant qu'auteurs présumés ont eu plus d'un nouveau contact.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1

Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon l'âge de la victime au moment de la victimisation initiale et les contacts subséquents avec la police, 2010 à 2024

Âge de la victime au moment de la victimisation initiale	Contact subséquent avec la police en tant que victime et auteur présumé		Contact subséquent avec la police en tant qu'auteur présumé seulement		Contact subséquent avec la police en tant que victime d'un crime violent seulement		Aucun contact subséquent avec la police		Total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
Enfants en bas âge (âgés de 0 à 5 ans au moment de la victimisation initiale)	371	10	232	6	588	15	2 642	69	3 833
0 an (âgés de 0 à 14 ans pendant la période de suivi)	18	4	23	5	65	13	377	78	483
1 an (âgés de 1 à 15 ans pendant la période de suivi)	29	7	20	5	61	15	295	73	405
2 ans (âgés de 2 à 16 ans pendant la période de suivi)	34	7	28	6	88	18	350	70	500
3 ans (âgés de 3 à 17 ans pendant la période de suivi)	83	11	41	5	113	15	518	69	755
4 ans (âgés de 4 à 18 ans pendant la période de suivi)	98	12	59	7	126	15	538	66	821
5 ans (âgés de 5 à 19 ans pendant la période de suivi)	109	13	61	7	135	16	564	65	869
Enfants plus âgés (âgés de 6 à 11 ans au moment de la victimisation initiale)	2 129	24	1 173	13	1 140	13	4 478	50	8 920
6 ans (âgés de 6 à 20 ans pendant la période de suivi)	142	15	83	9	135	15	558	61	918
7 ans (âgés de 7 à 21 ans pendant la période de suivi)	184	18	119	12	127	12	598	58	1 028
8 ans (âgés de 8 à 22 ans pendant la période de suivi)	260	22	138	11	153	13	652	54	1 203
9 ans (âgés de 9 à 23 ans pendant la période de suivi)	348	25	201	14	182	13	664	48	1 395
10 ans (âgés de 10 à 24 ans pendant la période de suivi)	481	27	254	14	216	12	849	47	1 800
11 ans (âgés de 11 à 25 ans pendant la période de suivi)	714	28	378	15	327	13	1 157	45	2 576

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1**Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon l'âge de la victime au moment de la victimisation initiale et les contacts subséquents avec la police, 2010 à 2024**

Âge de la victime au moment de la victimisation initiale	Contact subséquent avec la police en tant que victime et auteur présumé		Contact subséquent avec la police en tant qu'auteur présumé seulement		Contact subséquent avec la police en tant que victime d'un crime violent seulement		Aucun contact subséquent avec la police		Total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
Jeunes (âgés de 12 à 17 ans au moment de la victimisation initiale)	15 380	33	8 464	18	5 092	11	17 947	38	46 883
12 ans (âgés de 12 à 26 ans pendant la période de suivi)	1 252	31	627	16	517	13	1 624	40	4 020
13 ans (âgés de 13 à 27 ans pendant la période de suivi)	1 892	33	908	16	596	10	2 340	41	5 736
14 ans (âgés de 14 à 28 ans pendant la période de suivi)	2 587	33	1 418	18	880	11	2 997	38	7 882
15 ans (âgés de 15 à 29 ans pendant la période de suivi)	3 061	33	1 708	18	992	11	3 522	38	9 283
16 ans (âgés de 16 à 30 ans pendant la période de suivi)	3 212	33	1 824	19	999	10	3 582	37	9 617
17 ans (âgés de 17 à 31 ans pendant la période de suivi)	3 376	33	1 979	19	1 108	11	3 882	38	10 345
Total	17 880	30	9 869	17	6 820	11	25 067	42	59 636

1. Excludes a small number of child and youth victims of violent crime in 2010 whose gender was reported by police as unknown.

Note : La victimisation initiale désigne la première affaire de victimisation avec violence survenue en 2010 lors de laquelle un enfant ou un jeune a été identifié comme victime d'une infraction avec violence déclarée par la police. La première affaire est définie aux fins d'analyse et ne représente pas nécessairement la véritable première expérience de victimisation, car des enfants et des jeunes victimes inclus dans la cohorte pourraient avoir été victimes d'un crime violent ou auteurs présumés d'un crime avant l'affaire de 2010. Exclut les infractions antérieures (soit celles qui ont été déclarées en 2010, mais qui sont survenues avant le 1er janvier 2010). Un contact subséquent ou nouveau contact désigne tout contact officiel d'une personne avec la police qui survient après l'affaire de victimisation initiale, soit en tant que victime d'un crime violent, soit en tant qu'auteur présumé de toute affaire criminelle, pendant la période sélectionnée pour l'analyse (2010 à 2024).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2**Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon l'âge de la victime au moment de la victimisation initiale, le genre et les contacts subséquents avec la police, 2010 à 2024**

Âge de la victime au moment de la victimisation initiale	Garçons								
	Contact subséquent avec la police en tant que victime et auteur présumé		Contact subséquent avec la police en tant qu'auteur présumé seulement		Contact subséquent avec la police en tant que victime d'un crime violent seulement		Aucun contact subséquent avec la police		Total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
Enfants en bas âge (âgés de 0 à 5 ans au moment de la victimisation initiale)	192	10	176	9	225	12	1 298	69	1 891
0 an (âgés de 0 à 14 ans pendant la période de suivi)	13	5	15	6	22	9	208	81	258
1 an (âgés de 1 à 15 ans pendant la période de suivi)	18	8	14	6	30	13	168	73	230
2 ans (âgés de 2 à 16 ans pendant la période de suivi)	16	6	23	9	39	16	169	68	247
3 ans (âgés de 3 à 17 ans pendant la période de suivi)	36	10	32	9	42	12	237	68	347
4 ans (âgés de 4 à 18 ans pendant la période de suivi)	58	15	43	11	47	12	250	63	398
5 ans (âgés de 5 à 19 ans pendant la période de suivi)	51	12	49	12	45	11	266	65	411
Enfants plus âgés (âgés de 6 à 11 ans au moment de la victimisation initiale)	1 264	25	887	17	502	10	2 470	48	5 123
6 ans (âgés de 6 à 20 ans pendant la période de suivi)	79	17	60	13	56	12	282	59	477
7 ans (âgés de 7 à 21 ans pendant la période de suivi)	109	20	89	17	50	9	289	54	537
8 ans (âgés de 8 à 22 ans pendant la période de suivi)	156	22	104	15	71	10	365	52	696
9 ans (âgés de 9 à 23 ans pendant la période de suivi)	222	26	154	18	78	9	384	46	838
10 ans (âgés de 10 à 24 ans pendant la période de suivi)	287	27	198	18	98	9	492	46	1 075
11 ans (âgés de 11 à 25 ans pendant la période de suivi)	411	27	282	19	149	10	658	44	1 500

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2**Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon l'âge de la victime au moment de la victimisation initiale, le genre et les contacts subséquents avec la police, 2010 à 2024**

Âge de la victime au moment de la victimisation initiale	Garçons								
	Contact subséquent avec la police en tant que victime et auteur présumé		Contact subséquent avec la police en tant qu'auteur présumé seulement		Contact subséquent avec la police en tant que victime d'un crime violent seulement		Aucun contact subséquent avec la police		Total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
Jeunes (âgés de 12 à 17 ans au moment de la victimisation initiale)	7 434	31	5 836	24	1 693	7	9 034	38	23 997
12 ans (âgés de 12 à 26 ans pendant la période de suivi)	652	30	468	21	225	10	859	39	2 204
13 ans (âgés de 13 à 27 ans pendant la période de suivi)	928	31	604	20	205	7	1 213	41	2 950
14 ans (âgés de 14 à 28 ans pendant la période de suivi)	1 230	31	943	23	286	7	1 564	39	4 023
15 ans (âgés de 15 à 29 ans pendant la période de suivi)	1 453	31	1 162	25	322	7	1 736	37	4 673
16 ans (âgés de 16 à 30 ans pendant la période de suivi)	1 571	32	1 253	25	315	6	1 814	37	4 953
17 ans (âgés de 17 à 31 ans pendant la période de suivi)	1 600	31	1 406	27	340	7	1 848	36	5 194
Total	8 890	29	6 899	22	2 420	8	12 802	41	31 011

Âge de la victime au moment de la victimisation initiale	Filles								
	Contact subséquent avec la police en tant que victime et auteur présumé		Contact subséquent avec la police en tant qu'auteur présumé seulement		Contact subséquent avec la police en tant que victime d'un crime violent seulement		Aucun contact subséquent avec la police		Total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
Enfants en bas âge (âgés de 0 à 5 ans au moment de la victimisation initiale)	177	9	56	3	363	19	1 330	69	1 926
0 an (âgés de 0 à 14 ans pendant la période de suivi)	5	2	8	4	43	19	168	75	224
1 an (âgés de 1 à 15 ans pendant la période de suivi)	11	6	6	3	31	18	125	72	173
2 ans (âgés de 2 à 16 ans pendant la période de suivi)	18	7	5	2	49	19	181	72	253
3 ans (âgés de 3 à 17 ans pendant la période de suivi)	47	12	9	2	71	17	280	69	407
4 ans (âgés de 4 à 18 ans pendant la période de suivi)	39	9	16	4	79	19	287	68	421
5 ans (âgés de 5 à 19 ans pendant la période de suivi)	57	13	12	3	90	20	289	65	448

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2**Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon l'âge de la victime au moment de la victimisation initiale, le genre et les contacts subséquents avec la police, 2010 à 2024**

Âge de la victime au moment de la victimisation initiale	Filles								
	Contact subséquent avec la police en tant que victime et auteur présumé		Contact subséquent avec la police en tant qu'auteur présumé seulement		Contact subséquent avec la police en tant que victime d'un crime violent seulement		Aucun contact subséquent avec la police		Total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
Enfants plus âgés (âgés de 6 à 11 ans au moment de la victimisation initiale)	864	23	284	8	638	17	1 990	53	3 776
6 ans (âgés de 6 à 20 ans pendant la période de suivi)	63	14	23	5	79	18	274	62	439
7 ans (âgés de 7 à 21 ans pendant la période de suivi)	75	15	29	6	77	16	309	63	490
8 ans (âgés de 8 à 22 ans pendant la période de suivi)	104	21	34	7	82	16	284	56	504
9 ans (âgés de 9 à 23 ans pendant la période de suivi)	126	23	47	8	104	19	278	50	555
10 ans (âgés de 10 à 24 ans pendant la période de suivi)	194	27	56	8	118	16	351	49	719
11 ans (âgés de 11 à 25 ans pendant la période de suivi)	302	28	95	9	178	17	494	46	1 069
Jeunes (âgés de 12 à 17 ans au moment de la victimisation initiale)	7 938	35	2 624	12	3 397	15	8 844	39	22 803
12 ans (âgés de 12 à 26 ans pendant la période de suivi)	600	33	159	9	292	16	760	42	1 811
13 ans (âgés de 13 à 27 ans pendant la période de suivi)	963	35	303	11	391	14	1 121	40	2 778
14 ans (âgés de 14 à 28 ans pendant la période de suivi)	1 355	35	473	12	594	15	1 421	37	3 843
15 ans (âgés de 15 à 29 ans pendant la période de suivi)	1 606	35	546	12	670	15	1 771	39	4 593
16 ans (âgés de 16 à 30 ans pendant la période de suivi)	1 638	35	571	12	684	15	1 750	38	4 643
17 ans (âgés de 17 à 31 ans pendant la période de suivi)	1 776	35	572	11	766	15	2 021	39	5 135
Total	8 979	31	2 964	10	4 398	15	12 164	43	28 505

1. Excludes a small number of child and youth victims of violent crime in 2010 whose gender was reported by police as unknown.

Note : La victimisation initiale désigne la première affaire de victimisation avec violence survenue en 2010 lors de laquelle un enfant ou un jeune a été identifié comme victime d'une infraction avec violence déclarée par la police. La première affaire est définie aux fins d'analyse et ne représente pas nécessairement la véritable première expérience de victimisation, car des enfants et des jeunes victimes inclus dans la cohorte pourraient avoir été victimes d'un crime violent ou auteurs présumés d'un crime avant l'affaire de 2010. Exclut un petit nombre d'enfants et de jeunes victimes d'un crime violent en 2010 dont le genre a été déclaré comme étant inconnu par la police, de même que les infractions antérieures (soit celles qui ont été déclarées en 2010, mais qui sont survenues avant le 1er janvier 2010). Un contact subséquent ou nouveau contact désigne tout contact officiel d'une personne avec la police qui survient après l'affaire de victimisation initiale, soit en tant que victime d'un crime violent, soit en tant qu'auteur présumé de toute affaire criminelle, pendant la période sélectionnée pour l'analyse (2010 à 2024).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 3

Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon le groupe d'âge de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci au moment de la victimisation initiale et selon les contacts subséquents avec la police, 2010 à 2024

Groupe d'âge de la victime et lien de l'auteur présumé avec celle-ci au moment de la victimisation initiale	Contact subséquent avec la police en tant que victime et auteur présumé		Contact subséquent avec la police en tant qu'auteur présumé seulement		Contact subséquent avec la police en tant que victime d'un crime violent seulement		Aucun contact subséquent avec la police		Total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
Enfants en bas âge (âgés de 0 à 5 ans au moment de la victimisation initiale)									
Partenaire intime	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Conjoint marié ou conjoint de fait actuel ou passé	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Petit ami, petite amie ou autre relation intime actuel ou passé	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Violence familiale non conjugale	237	9	150	6	411	16	1 741	69	2 539
Parent1	175	9	102	5	303	16	1 325	70	1 905
Autre membre de la famille immédiate2	19	7	15	6	48	18	181	69	263
Membre de la famille élargie3	43	12	33	9	60	16	235	63	371
Autre personne connue de la victime	103	11	65	7	145	15	637	67	950
Ami ou connaissance	67	12	42	7	98	17	370	64	577
Symbole d'autorité	22	9	10	4	26	11	181	76	239
Autre relation4	14	10	13	10	21	16	86	64	134
Étranger	26	9	13	4	25	8	235	79	299
Enfants plus âgés (âgés de 6 à 11 ans au moment de la victimisation initiale)									
Partenaire intime	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Conjoint marié ou conjoint de fait actuel ou passé	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Petit ami, petite amie ou autre relation intime actuel ou passé	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Violence familiale non conjugale	745	22	408	12	443	13	1 720	52	3 316
Parent1	466	20	287	12	298	13	1 246	54	2 297
Autre membre de la famille immédiate2	133	28	47	10	69	14	230	48	479
Membre de la famille élargie3	146	27	74	14	76	14	244	45	540
Autre personne connue de la victime	1 110	26	604	14	563	13	1 986	47	4 263
Ami ou connaissance	947	27	491	14	464	13	1 557	45	3 459
Symbole d'autorité	65	18	48	14	46	13	194	55	353
Autre relation4	98	22	65	14	53	12	235	52	451
Étranger	264	21	152	12	130	10	725	57	1 271

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3

Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon le groupe d'âge de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci au moment de la victimisation initiale et selon les contacts subséquents avec la police, 2010 à 2024

Groupe d'âge de la victime et lien de l'auteur présumé avec celle-ci au moment de la victimisation initiale	Contact subséquent avec la police en tant que victime et auteur présumé		Contact subséquent avec la police en tant qu'auteur présumé seulement		Contact subséquent avec la police en tant que victime d'un crime violent seulement		Aucun contact subséquent avec la police		Total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
Jeunes (âgés de 12 à 17 ans au moment de la victimisation initiale)									
Partenaire intime	1 649	42	484	12	592	15	1 180	30	3 905
Conjoint marié ou conjoint de fait actuel ou passé	419	47	105	12	143	16	229	26	896
Petit ami, petite amie ou autre relation intime actuel ou passé	1 230	41	379	13	449	15	951	32	3 009
Violence familiale non conjugale	2 732	38	1 212	17	774	11	2 495	35	7 213
Parent ¹	1 418	33	726	17	476	11	1 627	38	4 247
Autre membre de la famille immédiate ²	619	41	255	17	149	10	483	32	1 506
Membre de la famille élargie ³	695	48	231	16	149	10	385	26	1 460
Autre personne connue de la victime	8 238	35	4 280	18	2 605	11	8 219	35	23 342
Ami ou connaissance	7 719	36	3 975	18	2 417	11	7 543	35	21 654
Symbole d'autorité	171	29	110	18	73	12	243	41	597
Autre relation ⁴	348	32	195	18	115	11	433	40	1 091
Étranger	2 753	22	2 484	20	1 119	9	5 984	48	12 340

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les parents biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil.

2. Par exemple, les frères et sœurs. Comprend les frères et sœurs biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil.

3. Par exemple, les oncles, tantes, cousins et grands-parents. Comprend les relations biologiques, par alliance, par adoption et de famille d'accueil.

4. Par exemple, les voisins.

Note : La victimisation initiale désigne la première affaire de victimisation avec violence survenue en 2010 lors de laquelle un enfant ou un jeune a été identifié comme victime d'une infraction avec violence déclarée par la police. La première affaire est définie aux fins d'analyse et ne représente pas nécessairement la véritable première expérience de victimisation, car des enfants et des jeunes victimes inclus dans la cohorte pourraient avoir été victimes d'un crime violent ou auteurs présumés d'un crime avant l'affaire de 2010. Exclut les infractions antérieures (soit celles qui ont été déclarées en 2010, mais qui sont survenues avant le 1^{er} janvier 2010). Exclut également les affaires où le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Un contact subséquent ou nouveau contact désigne tout contact officiel d'une personne avec la police qui survient après l'affaire de victimisation initiale, soit en tant que victime d'un crime violent, soit en tant qu'auteur présumé de toute affaire criminelle, pendant la période sélectionnée pour l'analyse (2010 à 2024).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 4

Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon le groupe d'âge de la victime au moment de la victimisation initiale, le genre et les contacts subséquents avec la police en tant qu'auteur présumé, 2010 à 2024

Groupe d'âge de la victime au moment de la victimisation initiale et contact subséquent en tant qu'auteur présumé	Crime de tout type					
	Garçons		Filles		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Enfants en bas âge (âgés de 0 à 5 ans au moment de la victimisation initiale)						
Contact subséquent en tant qu'auteur présumé						
Non	1 523	81	1 693	88	3 216	84
Oui	368	19	233	12	601	16
1 contact subséquent	152	41	106	45	258	43
2 contacts subséquents	69	19	42	18	111	18
3 contacts subséquents	36	10	16	7	52	9
4 contacts subséquents	18	5	17	7	35	6
5 à 9 contacts subséquents	55	15	30	13	85	14
10 contacts subséquents ou plus	38	10	22	9	60	10
Nombre moyen de contacts subséquents	4,5	...	3,9	...	4,3	...
Enfants plus âgés (âgés de 6 à 11 ans au moment de la victimisation initiale)						
Contact subséquent en tant qu'auteur présumé						
Non	2 972	58	2 628	70	5 600	63
Oui	2 151	42	1 148	30	3 299	37
1 contact subséquent	645	30	400	35	1 045	32
2 contacts subséquents	310	14	190	17	500	15
3 contacts subséquents	206	10	105	9	311	9
4 contacts subséquents	140	7	73	6	213	6
5 à 9 contacts subséquents	318	15	147	13	465	14
10 contacts subséquents ou plus	532	25	233	20	765	23
Nombre moyen de contacts subséquents	9,4	...	7,5	...	8,7	...
Jeunes (âgés de 12 à 17 ans au moment de la victimisation initiale)						
Contact subséquent en tant qu'auteur présumé						
Non	10 727	45	12 241	54	22 968	49
Oui	13 270	55	10 562	46	23 832	51
1 contact subséquent	3 309	25	3 429	32	6 738	28
2 contacts subséquents	1 825	14	1 592	15	3 417	14
3 contacts subséquents	1 084	8	957	9	2 041	9
4 contacts subséquents	848	6	658	6	1 506	6
5 à 9 contacts subséquents	2 147	16	1 552	15	3 699	16
10 contacts subséquents ou plus	4 057	31	2 374	22	6 431	27
Nombre moyen de contacts subséquents	11,5	...	8,2	...	10,0	...

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 4

Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon le groupe d'âge de la victime au moment de la victimisation initiale, le genre et les contacts subséquents avec la police en tant qu'auteur présumé, 2010 à 2024

Groupe d'âge de la victime au moment de la victimisation initiale et contact subséquent en tant qu'auteur présumé	Crime violent					
	Garçons		Filles		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Enfants en bas âge (âgés de 0 à 5 ans au moment de la victimisation initiale)						
Contact subséquent en tant qu'auteur présumé						
Non	1 651	87	1 772	92	3 423	90
Oui	240	13	154	8	394	10
1 contact subséquent	121	50	81	53	202	51
2 contacts subséquents	40	17	29	19	69	18
3 contacts subséquents	22	9	12	8	34	9
4 contacts subséquents	17	7	9	6	26	7
5 à 9 contacts subséquents	28	12	23	15	51	13
10 contacts subséquents ou plus	12	5	0	0	12	3
Nombre moyen de contacts subséquents	2,9	...	2,4	...	2,7	...
Enfants plus âgés (âgés de 6 à 11 ans au moment de la victimisation initiale)						
Contact subséquent en tant qu'auteur présumé						
Non	3 626	71	3 018	80	6 644	75
Oui	1 497	29	758	20	2 255	25
1 contact subséquent	614	41	349	46	963	43
2 contacts subséquents	242	16	147	19	389	17
3 contacts subséquents	164	11	69	9	233	10
4 contacts subséquents	95	6	48	6	143	6
5 à 9 contacts subséquents	247	16	99	13	346	15
10 contacts subséquents ou plus	135	9	46	6	181	8
Nombre moyen de contacts subséquents	3,9	...	3,1	...	3,6	...

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 4

Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon le groupe d'âge de la victime au moment de la victimisation initiale, le genre et les contacts subséquents avec la police en tant qu'auteur présumé, 2010 à 2024

Groupe d'âge de la victime au moment de la victimisation initiale et contact subséquent en tant qu'auteur présumé	Crime violent					
	Garçons		Filles		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Jeunes (âgés de 12 à 17 ans au moment de la victimisation initiale)						
Contact subséquent en tant qu'auteur présumé						
Non	14 843	62	15 777	69	30 620	65
Oui	9 154	38	7 026	31	16 180	35
1 contact subséquent	3 236	35	3 145	45	6 381	39
2 contacts subséquents	1 631	18	1 263	18	2 894	18
3 contacts subséquents	936	10	767	11	1 703	11
4 contacts subséquents	655	7	499	7	1 154	7
5 à 9 contacts subséquents	1 641	18	964	14	2 605	16
10 contacts subséquents ou plus	1 055	12	388	6	1 443	9
Nombre moyen de contacts subséquents	4,3	...	3,1	...	3,8	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : La victimisation initiale désigne la première affaire de victimisation avec violence survenue en 2010 lors de laquelle un enfant ou un jeune a été identifié comme victime d'une infraction avec violence déclarée par la police. La première affaire est définie aux fins d'analyse et ne représente pas nécessairement la véritable première expérience de victimisation, car des enfants et des jeunes victimes inclus dans la cohorte pourraient avoir été victimes d'un crime violent ou auteurs présumés d'un crime avant l'affaire de 2010. Comprend un petit nombre d'enfants et de jeunes dont le contact subséquent est survenu le même jour que la victimisation initiale. Exclut un petit nombre d'enfants et de jeunes victimes d'un crime violent en 2010 dont le genre a été déclaré comme étant inconnu par la police, de même que les infractions antérieures (soit celles qui ont été déclarées en 2010, mais qui sont survenues avant le 1er janvier 2010). Un contact subséquent ou nouveau contact désigne tout contact officiel d'une personne avec la police qui survient après l'affaire de victimisation initiale, en tant qu'auteur présumé de toute affaire criminelle, pendant la période sélectionnée pour l'analyse (2010 à 2024).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 5

Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon le groupe d'âge de la victime au moment de la victimisation initiale, le genre et les contacts subséquents avec la police en tant que victime, 2010 à 2024

Groupe d'âge de la victime au moment de la victimisation initiale et contact subséquent en tant que victime	Garçons		Filles		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Enfants en bas âge (âgés de 0 à 5 ans au moment de la victimisation initiale)						
Contact subséquent en tant que victime						
Non	1 474	78	1 386	72	2 860	75
Oui	417	22	540	28	957	25
1 contact subséquent	261	63	294	54	555	58
2 contacts subséquents	80	19	111	21	191	20
3 contacts subséquents	27	6	54	10	81	8
4 contacts subséquents	21	5	28	5	49	5
5 à 9 contacts subséquents	27	6	43	8	70	7
10 contacts subséquents ou plus	1	0	10	2	11	1
Nombre moyen de contacts subséquents	1,8	...	2,2	...	2,0	...
Enfants plus âgés (âgés de 6 à 11 ans au moment de la victimisation initiale)						
Contact subséquent en tant que victime						
Non	3 357	66	2 274	60	5 631	63
Oui	1 766	34	1 502	40	3 268	37
1 contact subséquent	868	49	654	44	1 522	47
2 contacts subséquents	385	22	261	17	646	20
3 contacts subséquents	206	12	185	12	391	12
4 contacts subséquents	110	6	117	8	227	7
5 à 9 contacts subséquents	169	10	204	14	373	11
10 contacts subséquents ou plus	28	2	81	5	109	3
Nombre moyen de contacts subséquents	2,3	...	3,1	...	2,7	...

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5

Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon le groupe d'âge de la victime au moment de la victimisation initiale, le genre et les contacts subséquents avec la police en tant que victime, 2010 à 2024

Groupe d'âge de la victime au moment de la victimisation initiale et contact subséquent en tant que victime	Garçons		Filles		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Jeunes (âgés de 12 à 17 ans au moment de la victimisation initiale)						
Contact subséquent en tant que victime						
Non	14 870	62	11 468	50	26 338	56
Oui	9 127	38	11 335	50	20 462	44
1 contact subséquent	4 463	49	4 122	36	8 585	42
2 contacts subséquents	1 950	21	2 241	20	4 191	20
3 contacts subséquents	1 017	11	1 301	11	2 318	11
4 contacts subséquents	597	7	910	8	1 507	7
5 à 9 contacts subséquents	914	10	1 929	17	2 843	14
10 contacts subséquents ou plus	186	2	832	7	1 018	5
Nombre moyen de contacts subséquents	2,4	...	3,6	...	3,1	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : La victimisation initiale désigne la première affaire de victimisation avec violence survenue en 2010 lors de laquelle un enfant ou un jeune a été identifié comme victime d'une infraction avec violence déclarée par la police. La première affaire est définie aux fins d'analyse et ne représente pas nécessairement la véritable première expérience de victimisation, car des enfants et des jeunes victimes inclus dans la cohorte pourraient avoir été victimes d'un crime violent ou auteurs présumés d'un crime avant l'affaire de 2010. Exclut un petit nombre d'enfants et de jeunes victimes d'un crime violent en 2010 dont le genre a été déclaré comme étant inconnu par la police, de même que les infractions antérieures (soit celles qui ont été déclarées en 2010, mais qui sont survenues avant le 1er janvier 2010). Un contact subséquent ou nouveau contact désigne tout contact officiel d'une personne avec la police qui survient au moins un jour après l'affaire de victimisation initiale, en tant que victime d'un crime violent, pendant la période sélectionnée pour l'analyse (2010 à 2024). Comprend un petit nombre (moins de 1 %) de contacts subséquents en tant que victimes d'un délit de la route prévu au *Code criminel*.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 6

Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon le groupe d'âge de la victime, le type de violence subie lors de la victimisation initiale et les contacts subséquents avec la police, 2010 à 2024

Groupe d'âge de la victime et type de violence subie lors de la victimisation initiale	Contact subséquent avec la police en tant que victime et auteur présumé		Contact subséquent avec la police en tant qu'auteur présumé seulement		Contact subséquent avec la police en tant que victime d'un crime violent seulement		Aucun contact subséquent avec la police		Total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
Enfants en bas âge (âgés de 0 à 5 ans au moment de la victimisation initiale)									
Agression sexuelle ou autre infraction d'ordre sexuel	114	10	52	5	194	18	736	67	1 096
Voies de fait	204	11	127	7	270	14	1 327	69	1 928
Harcèlement criminel	3	11	2	7	2	7	20	74	27
Communications indécentes ou harcelantes	1	7	0	0	2	13	12	80	15
Menaces	23	6	24	6	74	20	249	67	370
Autre infraction avec violence	24	6	27	7	46	12	284	75	381
Enfants plus âgés (âgés de 6 à 11 ans au moment de la victimisation initiale)									
Agression sexuelle ou autre infraction d'ordre sexuel	385	21	187	10	271	15	995	54	1 838
Voies de fait	1 424	27	791	15	643	12	2 460	46	5 318
Harcèlement criminel	27	18	13	9	24	16	85	57	149
Communications indécentes ou harcelantes	10	12	7	9	11	14	53	65	81
Menaces	201	20	111	11	140	14	555	55	1 007
Autre infraction avec violence	81	16	62	12	51	10	312	62	506
Jeunes (âgés de 12 à 17 ans au moment de la victimisation initiale)									
Agression sexuelle ou autre infraction d'ordre sexuel	1 777	31	694	12	872	15	2 360	41	5 703
Voies de fait	9 917	38	5 253	20	2 473	9	8 560	33	26 203
Harcèlement criminel	323	22	173	12	258	17	724	49	1 478
Communications indécentes ou harcelantes	257	25	121	12	155	15	482	47	1 015
Menaces	1 930	33	994	17	772	13	2 236	38	5 932
Autre infraction avec violence	1 168	18	1 225	19	560	9	3 516	54	6 469

Note : La victimisation initiale désigne la première affaire de victimisation avec violence survenue en 2010 lors de laquelle un enfant ou un jeune a été identifié comme victime d'une infraction avec violence déclarée par la police. La première affaire est définie aux fins d'analyse et ne représente pas nécessairement la véritable première expérience de victimisation, car des enfants et des jeunes victimes inclus dans la cohorte pourraient avoir été victimes d'un crime violent ou auteurs présumés d'un crime avant l'affaire de 2010. Exclut les infractions antérieures (soit celles qui ont été déclarées en 2010, mais qui sont survenues avant le 1er janvier 2010). Un contact subséquent ou nouveau contact désigne tout contact officiel d'une personne avec la police qui survient après l'affaire de victimisation initiale, soit en tant que victime d'un crime violent, soit en tant qu'auteur présumé de toute affaire criminelle, pendant la période sélectionnée pour l'analyse (2010 à 2024).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 7

Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon le groupe d'âge de la victime, la présence d'une arme lors de la victimisation initiale et les contacts subséquents avec la police, 2010 à 2024

	Contact subséquent avec la police en tant que victime et auteur présumé		Contact subséquent avec la police en tant qu'auteur présumé seulement		Contact subséquent avec la police en tant que victime d'un crime violent seulement		Aucun contact subséquent avec la police		Total
Groupe d'âge de la victime et présence d'une arme lors de la victimisation initiale	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Enfants en bas âge (âgés de 0 à 5 ans au moment de la victimisation initiale)									
Arme présente ¹	39	10	35	9	52	13	282	69	408
Arme à feu	2	6	4	11	7	19	23	64	36
Couteau ou instrument tranchant	9	12	6	8	11	15	49	65	75
Massue ou instrument contondant	6	17	2	6	3	9	24	69	35
Autre arme	22	8	23	9	31	12	186	71	262
Aucune arme présente	222	10	141	6	323	14	1 596	70	2 282
Force physique	192	10	115	6	267	14	1 317	70	1 891
Menace	11	6	13	8	31	18	117	68	172
Aucune arme	19	9	13	6	25	11	162	74	219
Enfants plus âgés (âgés de 6 à 11 ans au moment de la victimisation initiale)									
Arme présente ¹	337	26	216	17	143	11	596	46	1 292
Arme à feu	43	21	35	17	29	14	98	48	205
Couteau ou instrument tranchant	64	24	46	17	35	13	127	47	272
Massue ou instrument contondant	23	21	25	23	8	7	53	49	109
Autre arme	207	29	110	16	71	10	318	45	706
Aucune arme présente	1 371	24	713	13	703	12	2 861	51	5 648
Force physique	1 180	26	608	13	557	12	2 273	49	4 618
Menace	106	18	60	10	79	14	332	58	577
Aucune arme	85	19	45	10	67	15	256	57	453

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 7

Enfants et jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police en 2010, selon le groupe d'âge de la victime, la présence d'une arme lors de la victimisation initiale et les contacts subséquents avec la police, 2010 à 2024

Groupe d'âge de la victime et présence d'une arme lors de la victimisation initiale	Contact subséquent avec la police en tant que victime et auteur présumé		Contact subséquent avec la police en tant qu'auteur présumé seulement		Contact subséquent avec la police en tant que victime d'un crime violent seulement		Aucun contact subséquent avec la police		Total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Jeunes (âgés de 12 à 17 ans au moment de la victimisation initiale)									
Arme présente ¹	2 222	33	1 489	22	551	8	2 470	37	6 732
Arme à feu	269	27	229	23	99	10	401	40	998
Couteau ou instrument tranchant	714	32	522	24	161	7	811	37	2 208
Massue ou instrument contondant	256	33	178	23	62	8	277	36	773
Autre arme	983	36	560	20	229	8	981	36	2 753
Aucune arme présente	10 286	34	5 367	18	3 317	11	11 421	38	30 391
Force physique	8 315	35	4 359	18	2 403	10	8 493	36	23 570
Menace	1 210	29	648	16	493	12	1 797	43	4 148
Aucune arme	761	28	360	13	421	16	1 131	42	2 673

1. Pour être consignée, l'arme doit avoir été présente sur les lieux de l'affaire et être liée à l'infraction, même si elle n'a pas nécessairement été utilisée.

Note : La victimisation initiale désigne la première affaire de victimisation avec violence survenue en 2010 lors de laquelle un enfant ou un jeune a été identifié comme victime d'une infraction avec violence déclarée par la police. La première affaire est définie aux fins d'analyse et ne représente pas nécessairement la véritable première expérience de victimisation, car des enfants et des jeunes victimes inclus dans la cohorte pourraient avoir été victimes d'un crime violent ou auteurs présumés d'un crime avant l'affaire de 2010. Exclut les infractions antérieures (soit celles qui ont été déclarées en 2010, mais qui sont survenues avant le 1er janvier 2010). Exclut également les données de la province du Québec, sauf pour les affaires où l'arme la plus dangereuse était une arme à feu, et exclut les données du Service de police de la Ville de Québec, quelle que soit l'arme en cause, pour des raisons liées à la qualité des données. Un contact subséquent ou nouveau contact désigne tout contact officiel d'une personne avec la police qui survient après l'affaire de victimisation initiale, soit en tant que victime d'un crime violent, soit en tant qu'auteur présumé de toute affaire criminelle, pendant la période sélectionnée pour l'analyse (2010 à 2024).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.